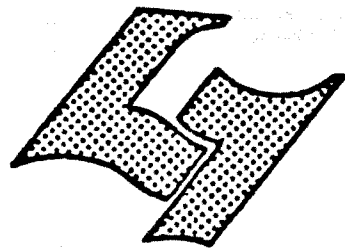
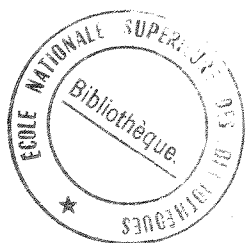


UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON-I
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69621 VILLEURBANNE



Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

Informations documentaires



* NOTE DE SYNTHÈSE

*réalisée à la demande de Monsieur Avanzini,
professeur en Sciences de l'éducation, à
l'Université de Lyon II.*

*La Scolarisation des enfants de travailleurs
immigrés en France.*

AUTEUR : *Marie-Hélène PONS*

DATE : *JUIN 1982.*

SOMMAIRE

• Introduction générale	P. 1
• 1 ère partie : Méthodologie	P. 2
<u>Titre 1 La phase préparatoire</u>	P. 3
<u>Chapitre 1 : La délimitation du sujet</u>	P. 3
Section 1 : Vision globale du sujet	P. 3
Section 2 : La définition du sujet	P. 4
<u>Chapitre 2 : La recherche bibliographique</u>	P. 6
Section 1 : Orientation vers des ouvrages de base	P. 6
Orientation vers les ouvrages spécialisés	P. 9
<u>Chapitre 3 : L'accès aux documents</u>	P. 25
Section 1 : La sélection des documents	P. 25
Section 2 : L'accès aux documents	P. 25
<u>Titre 2 La réalisation de la note</u>	P. 26
<u>Chapitre 1 : La note de synthèse</u>	P. 26
Section 1 : La phase préparatoire	P. 26
Section 2 : La synthèse	P. 27
<u>Chapitre 2 : La bibliographie</u>	P. 27
Section 1 : Apport de la bibliographie	P. 27
Section 2 : Agencement de la bibliographie	P. 27
• 2 ème partie : Note de synthèse sur la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés en France	P. 28
<u>Introduction</u>	P. 29
<u>Titre 1 L'inadaptation des enfants immigrés face au système scolaire français</u>	P. 30
<u>Chapitre 1 : La localisation des enfants immigrés dans le système scolaire</u>	P. 30
Section 1 : L'importance numérique des élèves étrangers	P. 30
Section 2 : L'inégale répartition des élèves étrangers	P. 32
<u>Chapitre 2 : Les handicaps du jeune migrant</u>	P. 37
Section 1 : Les difficultés du jeune migrant face à la société française	P. 37
Section 2 : L'incapacité de la société à saisir l'i- dentité du jeune migrant	P. 40

<u>Titre 2 L'adaptation du système scolaire français</u>	
<u>aux enfants immigrés</u>	P. 42
<u>Chapitre 1 : Les réformes du système scolaire</u>	P. 42
Section 1 : L'apprentissage du français	P. 43
Section 2 : L'enseignement de la langue et de la culture d'origine aux élèves étrangers	P. 54
Section 3 : L'interculturalisme	P. 57
<u>Chapitre 2 : La formation des enseignants</u>	P. 61
Section 1 : Les C.E.F.T.S.E.M. : centres de formation et d'information pour la scolarisation des en- fants de migrants	P. 61
Section 2 : L'enseignement des maîtres	P. 63
<u>Conclusion</u>	P. 64
• 3 ^{ème} partie : Bibliographie	P. 65
Liste des références	P. 66
Index auteurs	P. 92

INTRODUCTION GENERALE

Si Monsieur Avanzini - professeur en sciences de l'éducation à l'université de Lyon II - m'a demandé de rédiger une note de synthèse sur la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés en France, c'est pour répondre à une double attente : d'une part, satisfaire une demande en information soutenue dans ce domaine, d'autre part, faire le point à partir d'une littérature non négligeable.

En effet, théoriciens et praticiens sont attentifs à toute donnée nouvelle qui viendrait "élaguer" les problèmes relatifs aux étrangers. Ainsi, cette étude serait profitable aux étudiants du doctorat de sciences de l'éducation pour mener à bien leur recherche entreprise à ce sujet. Elle leur serait d'autant plus utile, qu'ils sont sollicités par des personnes directement confrontées au problème, tels les instituteurs, attendant d'eux des informations concrètes, susceptibles d'apporter des solutions immédiates : choix d'une méthode d'apprentissage du français ...

De là, la nécessité d'opérer une synthèse de la question en l'état actuel, des expériences tentées et des recherches en cours. De là, l'intérêt de regrouper ces différentes données dans une bibliographie.

X

X X

Le présent rapport se propose donc de satisfaire cette attente.

Après une description de la méthodologie suivie pour la réalisation de la note (1ère partie), sont présentées synthèse (2ème partie) et bibliographie (3ème partie).

X

X X

I ère P A R T I E

M E T H O D O L O G I E

La méthodologie sous-entend une phase préparatoire (titre I) à la réalisation de la note elle-même (titre II).

*TITRE I
LA PHASE PREPARATOIRE*

Elle se décompose en trois opérations : délimitation du sujet (chapitre 1), recherche bibliographique (chapitre 2), accès aux documents (chapitre 3).

*CHAPITRE 1
LA DELIMITATION DU SUJET*

Après avoir dégagé une vue d'ensemble sur le projet (section 1), il a été nécessaire de le définir précisément (section 2).

SECTION 1 : VISION GLOBALE DU SUJET

Cette vision globale, amorcée dès l'établissement du sujet avec Monsieur Avanzini, a été étoffée lors d'entretiens successifs auprès d'un documentaliste spécialisé dans ce domaine.

I L'établissement du sujet

Une fois le libellé formulé, le cadre du travail a été établi. Le professeur

m'a souligné dans quelle optique et pour quelles personnes je devais traiter l'analyse : soulever les problèmes et y répondre était le but à atteindre !

II L'étendue du sujet

Les entretiens obtenus auprès de Monsieur Vogh, documentaliste de la maison d'édition Lyonnaise "Chroniques sociales de France", m'ont guidé et m'ont permis de dégager toutes les facettes de la question : scolariser ces enfants, c'est non seulement les insérer dans la société française mais les préparer à un éventuel retour dans leur pays d'origine, c'est replacer la politique pédagogique dans une politique globale de l'immigration...

X

X

X

Une fois les lignes directrices dégagées, il s'est agi de définir précisément le sujet.

SECTION 2 : LA DEFINITION DU SUJET

"La scolarisation des enfants de travailleurs immigrés en France" : certains de ces termes appellent un éclaircissement.

I Quels enfants sont impliqués ?

"Immigrés de la deuxième génération, enfants de migrants, jeunes étrangers..":

une quinzaine de vocables différents tendent à désigner les enfants de travailleurs immigrés, qu'ils soient nés dans leur pays d'origine ou en France. Cependant, tous les enfants étrangers ne sont pas également concernés. Seuls sont pénalisés, et c'est une majorité, ceux dont les parents sont venus de pays pauvres occuper des sous-emplois en France. Et si les enfants de réfugiés politiques ou de cadres étrangers ont à endurer une certaine période d'adaptation, il leur est néanmoins facile de trouver leur place dans la société française. L'étude s'attachera donc plus à ceux-là qu'à ceux-ci.

II Qu'entend-on par scolarisation ?

Dans quelles limites traiter la scolarisation et quels aspects de la scolarisation approfondir ?

A- Le cadre de la scolarisation

Les problèmes scolaires surgissent dès l'entrée dans le primaire et s'aggravent dans le secondaire. Ils se posent avec d'autant plus d'acuité que les enfants ne réussissent pas, en général, à accéder au deuxième cycle du secondaire. Il nous est donc apparu évident d'analyser ces années critiques et de nous en tenir au cadre de l'école obligatoire : 6-16 ans. Cependant, les problèmes n'étant pas aussi strictement circonscrits, des digressions ont été nécessaires pour les cerner plus justement.

B- Les différents aspects de la scolarisation

Alors qu'au début, la synthèse développait surtout les aspects institutionnels -classes spéciales- comme le font beaucoup d'ouvrages, Monsieur Avanzini m'a, par la suite, demandé d'insister sur les aspects pédagogiques : théories, expériences et matériel pédagogiques.

III Sur quelle période porte cette étude ?

Il a été facile de délimiter la période, puisqu'avant 1970 aucune politique

d'éducation ne s'était intéressée au sort des immigrés : on les assimilait aux Français. Ce n'est que depuis 1970 que projets, expériences et réformes voient le JOUR.

X

X

X

Si la définition du sujet a été chose aisée, la recherche bibliographique s'est révélée plus complexe, vu l'étendue de la question.

CHAPITRE 2

LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

La recherche bibliographique s'est appuyée sur trois méthodes d'investigation différentes : les entretiens, la recherche manuelle, la recherche automatisée. Elles ont été très complémentaires : chacune d'elle a répondu à une attente précise de ma part. Au lieu de les décrire les unes à la suite des autres, j'ai cru bon de les présenter à travers les besoins qu'elles ont servis et dans l'ordre chronologique de ma démarche. Mon cheminement fut identique à celui que j'avais adopté lors de la délimitation du sujet : aller du général au particulier. Les méthodes devaient donc, dans un premier temps, m'orienter vers des ouvrages de base (section 1), puis me polariser sur une littérature spécialisée (section 2).

SECTION 1 : ORIENTATION VERS DES OUVRAGES DE BASE

la démarche a reposé sur les entretiens et la recherche manuelle. Les résultats obtenus ont servi de tremplin vers d'autres recherches plus approfondies.

I La recherche des ouvrages de base

Elle a consisté à se mettre en quête, en premier lieu, d'une documentation générale sur les immigrés, en second lieu d'ouvrages plus spécifiques à la scolarisation des enfants étrangers.

A- Recherche d'une documentation générale sur les immigrés.

a) Cette phase est concomitante de celle de délimitation du sujet. Monsieur Vogh, qui m'avait fait percevoir l'étendue de la question, m'a orienté vers un livre général sur les immigrés.

b) Par ailleurs, j'ai eu recours aux encyclopédies, en particulier à l'encyclopédia universalis, espérant y trouver un panorama du problème immigré et une première orientation bibliographique. Malheureusement, les références données étaient trop générales.

B- Recherche d'une documentation de base

a) Elle a tout d'abord été effectuée avec l'aide de deux documentalistes. L'une, Mademoiselle Calixte, professant à l'E.S.C.A.E. (école supérieure de commerce et d'administration des entreprises) de Marseille, m'a indiqué un livre sur les immigrés consacrant un chapitre à la scolarisation et présentant une petite bibliographie de base de quelques vingt ouvrages. L'autre, Madame Reydelet, documentaliste au C.R.D.P. (centre régional de documentation pédagogique) m'a conseillé deux livres soulevant les principaux problèmes.

b) Quant à ma recherche manuelle, elle s'est restreinte à la consultation d'un outil bibliographique général, "les livres disponibles", répertoriant chaque année, tous les ouvrages publiés en langue Française disponibles chez les éditeurs.

1- Structure

Le répertoire fait figurer les livres sous trois entrées correspondant à trois volumes différents : nom d'auteurs, titres, sujets.

Le volume sujets, utile à ma recherche, obéit au plan de classement C.D.U. (classification décimale universelle). A l'intérieur de chaque classe, les ouvrages sont présentés par ordre alphabétique d'auteurs.

Deux types d'accès renvoient le lecteur aux références :

. un plan de classement énumérant toutes les classes prévues et renvoyant à leur indice :

ex : 300 sciences sociales
 370 enseignement éducation
 373 second degré
 373.1 Français
 373.16 enseignement du français aux étrangers

. un index des mots-clés renvoyant pour chaque mot-clé à la classe correspondante directement sélectionnée par son indice :

ex : immigrant 373.16

2- Démarche

Ma démarche a consisté à remonter de l'index jusqu'aux ouvrages à partir des mots-clés relatifs au sujet : émigration, immigration, migration. La recherche n'a pas été conséquente puisque, le système de classification restant très large, sous une même rubrique sont mêlés des points différents : emploi des travailleurs, problème des femmes, délinquance juvénile.

Pourquoi alors avoir effectué cette approche ? Deux raisons ont prévalu :

d'une part, concrétiser l'idée que j'avais du sujet en parcourant les titres cités, d'autre part, préparer une recherche informatisée et étudier la manière dont les livres sont indexés.

Sachant que je prolongerai ma recherche bibliographique avec des outils plus spécialisés, je n'ai pas poussé plus loin l'utilisation de cette bibliographie.

II Ouverture vers d'autres recherches plus approfondies

Le bilan de cette première étape, tout en étant positif, m'a laissé entrevoir l'importance de la tâche qui restait à réaliser.

A- Apport de cette première étape

Cette recherche ayant été menée bien avant les autres, j'ai trouvé le temps de consulter les ouvrages auxquels elle me renvoyait.

Ainsi le but visé était atteint : j'avais une vue globale de la question , et donc la possibilité de diriger plus justement les recherches suivantes.

B- Que reste-t-il à faire ?

Tout. S'orienter vers la documentation spécialisée en la matière.

SECTION 2 : ORIENTATION VERS LES OUVRAGES SPECIALISES

Alors que la première étape était guidée par une série d'entretiens, la deuxième a écarté ce moyen pour ne conserver que recherche manuelle et recherche automatisée. Et c'est une erreur : la multiplicité des méthodes d'investigation et l'abondance de la littérature m'ont quelque peu déroutée.

I La recherche manuelle

Cette phase devait déjà me faire accéder à bon nombre de documents. Les résultats ont été ceux escomptés.

A- Conduite de la recherche

Outre le bulletin signalétique des sciences de l'éducation édité par le C.N.R.S., la recherche m'a menée jusqu'à des bibliographies spécialisées sur le sujet.

a) le bulletin signalétique 520 "sciences de l'éducation" établi par le C.D.S.H./C.N.R.S. (centre de documentation en sciences humaines/centre national de la recherche scientifique) :

Le bulletin répertorie trimestriellement les ouvrages relatifs aux sciences de l'éducation, et adjoint à chaque notice bibliographique un résumé signalétique.

1- Structure

A chaque trimestre correspond un fascicule renfermant les signalements nouveaux.

L'accès aux références se fait de deux manières différentes :

→ soit par une table annuelle comportant

. un index des concepts (français - anglais) renvoyant aux

numéros de références contenues dans les fascicules.

- . un index auteurs avec le même système de renvoi.

— soit, à l'intérieur de chaque fascicule, par

- . un plan de classement

- . un index des concepts (français-anglais) renvoyant aux numéros de références du présent fascicule.

- . un index auteurs ayant le même système de renvoi.

L'index des concepts, utile à ma recherche, est construit selon trois niveaux d'indexation.

- . les concepts généraux classés par ordre alphabétique

- . sous chaque concept se trouvent les mots-clés qui lui sont rattachés,

- . eux-mêmes, appelant des mots-clés plus restreints renvoyant aux numéros de signalements.

ex : étranger → effectifs scolaires, enseignement secondaire → données statistiques,
France n°3126

2- Démarche

La démarche a consisté à remonter de l'index jusqu'aux signalements à partir des concepts relatifs du sujet.

Le bulletin signalétique n'a pas été consulté dans le but essentiel d'une recherche bibliographique puisque mon intention était d'interroger la base de données lui correspondant. Mais il m'a apporté quelque indication sur la manière dont sont indexés les livres de la base. Et de me rendre compte des multiples descripteurs utilisés dans ce domaine !

ex : migrant, élève du secondaire, intégration, France.

migrant, enseignement des langues, communication

immigrant, élève du secondaire, orientation pédagogique

immigrant, langue maternelle, performance, France.

b) la consultation des fichiers des bibliothèques, en particulier de celui du C.R.D.P. a fait ressortir quatre bibliographies : trois d'entre elles portent spécialement sur la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés, les unes étant des bibliographies signalétiques, la dernière renfermant une analyse de chaque ouvrage cité.

1- Structure

- "La scolarisation des enfants de travailleurs migrants" : bibliographie établie par le B.E.L.C. (bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger) et l'I.N.R.D.P. (institut national de la recherche et de la documentation pédagogiques) en 1975-1976. Elle comporte une soixantaine de références portant sur la période 1966-1976 et classées selon la nature des ouvrages : réglementation, statistiques, ouvrages généraux, périodiques.

- "La scolarisation des enfants de travailleurs migrants" : bibliographie établie par le C.N.D.P. migrants (centre de documentation migrants du centre national de la documentation pédagogique) en 1977-1978. Cette bibliographie est plus complète que la première, puisqu'elle répertorie quelques 350 titres couvrant la période 1960-1978, et classés également selon la nature des ouvrages. Il est cependant à signaler qu'une bonne partie du répertoire est hors sujet puisqu'elle renvoie à des documents portant sur des pays d'Europe autres que la France.

- "Bibliographie sélective et analytique sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants en France" dressée par Marie-Claude Munoz en 1978. 157 titres relevés sur la période 1970-1978 sont analysés et classés thématiquement :

- . problèmes généraux
- . structures
- . aspects psychosociologiques et culturels
- . aspects linguistiques
- . orientation et retard scolaire
- . scolarisation et formation professionnelle
- . expériences pédagogiques
- . formation des maîtres.

- Marie-Claude Munoz a aussi rédigé une "bibliographie sélective et analytique sur les jeunes étrangers (immigrés ou fils d'immigrés)" qui, si elle est plus générale et ne regroupe que 24 références sur la scolarisation, a l'avantage d'être récente (1980).

2- Démarche

Vu la quantité des textes cités, il s'est agi de sélectionner, et donc de comparer ces bibliographies. Elles reprennent dans l'ensemble les mêmes références. Ainsi la bibliographie du C.R.D.P. englobe pratiquement celle du B.E.L.C.

L'analyse de Marie-Claude Munoz datant de 1978 a permis de poser les principales idées devant figurer dans la note, et de faire une présélection des documents paraissant importants. La démarche en est restée là. Je pensais reprendre cette bibliographie plus tard pour la comparer aux résultats de la recherche automatisée : elle avait entre temps disparu des deux bibliothèques qui la détenaient sur Lyon ; et, bien que les documentalistes du C.R.D.P. l'aient commandée à la maison d'édition, elle ne leur est pas encore parvenue.

B- Résultats

Un pas de plus était franchi. Mais des lacunes subsistaient. En effet, aucune des bibliographies ne répertoriaient les manuels scolaires utilisés pour l'apprentissage du français. En outre, les références obtenues étaient pour la plupart antérieures au second semestre 1978, et la matière se trouvant en pleine évolution, pour ne pas dire révolution, une mise à jour s'imposait.

A l'ordinateur de jouer !

II La recherche automatisée

La recherche a nécessité deux interrogations distinctes comportant une préparation commune.

A- La préparation de l'interrogation

Elle s'est décomposée en deux temps : le choix des bases de données, la sélection des descripteurs.

a) le choix des bases de données

Après consultation du bulletin de l'A.N.R.T. (association nationale de la recherche technique) répertoriant les bases et banques de données accessibles en conversationnel en France, plusieurs bases étaient à priori intéressantes, qu'il a fallu sélectionner.

1- Les bases en présence

Parmi les bases en présence, certaines sont d'actualité générale, d'autres spécialisées dans l'éducation.

-les bases d'actualité générale

Deux d'entre elles ont été retenues, qui dépouillent la presse française.

. France-actualités, base canadienne créée en 1978 et servie par télésystème. Elle reprend les articles des grands périodiques français : l'Express, le Figaro, l'Humanité, le Monde, le Nouvel Observateur, le Point.

. Logos, sur le même serveur, est produite par la Documentation Française. Outre les dossiers de presse, elle signale toutes les publications de la Documentation Française. Comme celles-ci font en général le point sur une question, elles auraient pu être utiles.

- les bases en sciences de l'éducation

L'étude portant sur la scolarisation des immigrés en France, les bases américaines qui, semble-t-il, font peu cas de ce problème, ont été écartées.

. L'A.N.R.T. relève une base française, Francis-S servie par télésystème et produite par le C.N.R.S. Francis-S couvre un domaine très large puisqu'elle renferme toutes les références relatives aux sciences sociales parmi lesquelles les sciences de l'éducation, et ce, depuis 1972.

. Cependant, la partie de Francis-S touchant les sciences de l'éducation est également accessible par le C.I.R.C.E. (centre inter-régional de calcul électronique du C.N.R.S. à Orsay) à l'intérieur d'un réseau ayant pour partenaires les centres de documentation alimentant le fichier. La présente base, nommée "D", et non signalée par l'A.N.R.T. est néanmoins accessible aux bibliothèques universitaires, ce que je n'ai appris que très tard.

2- La sélection des bases

Deux critères ont prévalu au choix des bases : l'intérêt de la base et son coût.

- c'est en regard de ces critères que les bases d'actualité générale ont été rejetées.

. En effet, aux dires des conservateurs de la bibliothèque universitaire de Bron, qui ont l'habitude de les interroger, elles ne sont pas assez spécialisées pour fournir une bibliographie importante sur le sujet. Cette opinion a, de plus, été confirmée : la consultation du bulletin bibliographique reprenant

les références qui alimentent la base France-actualités depuis 1978 n'a donné que trois documents intéressants. Quant aux publications de la documentation française, il a été facile de compulsier les catalogues les répertoriant, et de n'y rien trouver d'ailleurs !

. Attitude qui paraît d'autant plus sage lorsque l'on prend en compte le coût de la base. L'interrogation de logos, par exemple, s'élève à 447 Francs de l'heure T.T.C.

- les deux bases spécialisées dans l'éducation ont, quant à elles, été sélectionnées pour des raisons très différentes.

. Etant donné que ma première interrogation a eu lieu dans le cadre d'un cours du D.E.S.S. et que Télésystèmes nous avait alloué quelques heures, seule Francis-S était accessible. Mon choix était tout orienté.

. Cependant, comme les résultats de cette recherche restaient incomplets, j'ai eu recours à une deuxième interrogation, et ce, en préférant la base D. Puisque mon sujet relevait strictement du domaine de l'éducation, autant éviter Francis-S, base dans laquelle un même terme d'interrogation risque de toucher des domaines différents, et donc de provoquer du bruit. Qui plus est, la base D fonctionnant à l'intérieur d'un réseau documentaire privé, les services du C.I.R.C.E. sont plus avantageux que ceux de Télésystèmes : l'interrogation sur le C.I.R.C.E. s'élève à 225 Francs de l'heure T.T.C., contre 341 Francs T.T.C. sur Télésystème. Quant à l'impression en différé, elle est de 30 centimes T.T.C. la référence pour la base "D" est de 60 centimes T.T.C. pour Francis-S.

b) La sélection des descripteurs

1- Deux types d'outils ont été employés

- Un thésaurus correspond à la base sciences de l'éducation¹¹. Il existe en fait deux listes de mots-clés : l'une ayant servi à indexer les documents de 1972-1976, l'autre dont le vocabulaire a été harmonisé avec le thésaurus E.U.D.I.S.E.D. (système européen de documentation et d'information pédagogiques) depuis 1976. De cette prospection ont été tirés une vingtaine de mots-clés, les uns couvrant un large domaine - pédagogie, enseignement -, les autres visant des champs plus restreints - classe d'initiation.

Cependant un choix restait à faire, qui est très délicat quand on ne connaît pas le fichier. Car, tout d'abord, on ne perçoit pas la définition exacte des termes, notamment des termes voisins -émigrés\$, immigrés\$, migrant\$. De plus, on ne

sait pas de quelle manière a été effectuée l'indexation. Bien que cette opération soit quelque peu subjective, une "fréquentation" régulière de la base doit faciliter l'interrogation.

- Pour aider à la sélection des descripteurs, je me suis alors reportée aux indexations adoptées dans les outils manuels que j'avais compulsés, et notamment au bulletin signalétique du C.N.R.S. correspondant au fichier "sciences de l'éducation". Une réponse m'a été apportée quant à la définition exacte de certains mots -adaptation scolaire- cependant que le nombre de termes sélectionnés restait élevé.

2- La consultation de ces outils a permis l'établissement d'une liste de mots-clés. Aucune limite de date n'était à envisager, car les documents remontent tout au plus à 1972, alors que la recherche démarre en 1970. La sélection des descripteurs de cette liste serait par la suite fonction de la base interrogée.

B- L'interrogation de Francis-S sur Télésystèmes à l'aide du Logiciel Questel

a) La conduite de la recherche

L'interrogation a impliqué un "ajustement" des mots-clés sélectionnés en fonction de la base et du Logiciel.

1) L'ajustement des mots-clés :

Compte tenu de l'hétérogénéité de la base, Francis-S couvrant toutes les sciences sociales, il s'est agi de se référer clairement aux sciences de l'éducation, et donc de ne pas utiliser un vocabulaire vague, susceptible de faire appel à un domaine autre : ainsi le terme "différence culturelle", employé en sociologie comme en sciences de l'éducation, est à éviter ou à citer en corrélation avec d'autres descripteurs plus spécifiques. D'un autre côté, le danger d'une interrogation trop pointue, et du silence qui en découle, était à craindre.

Cependant l'exploitation des possibilités du Logiciel Questel gommait en partie cette difficulté :

. le recours à une recherche dans le texte devait permettre l'emploi d'un vocabulaire spécifique qui, s'il ne figurait pas dans la zone mot-clé, avait des chances d'être repéré dans le titre et dans le résumé.

. l'utilisation des opérateurs logiques paraissait indispensable. L'emploi de l'opérateur "ou" servirait à relier les mots voisins, et donc à capter tous les documents que chacun d'eux indexent. L'emploi de l'opérateur "et" restreindrait

le domaine interrogé, en imposant la réunion de plusieurs termes dans une même référence.

. Quant aux opérateurs d'extension, seule la troncature limitée devait relever indifféremment pour un même descripteur son singulier et son pluriel.

2) L'interrogation

Elle s'est déroulée en trois temps : formulation de la question, analyse des réponses visualisées, demande d'impression des documents.

- La formulation de la question

Deux équations de recherche ont semblé nécessaires, la question ayant subi des modifications en fonction des premiers éléments de réponse.

. 1ère équation

(étranger ou migrant ou migration ou immigré ou immigration ou émigré ou émigration) et enfant et alphabétisation et France.

. Tous les termes voisins servant à qualifier les étrangers ont dû figurer dans l'équation, car ils sont cités indifféremment dans les écrits et les indexations.

. Limiter la question à la France, c'était courir le risque de laisser inexploités les documents relatifs à l'Europe en général, et donc à la France. Il serait toujours temps d'y remédier après la visualisation des premières références.

. Enfin, le descripteur "alphabétisation", couramment employé quant à l'enseignement de la langue étrangère, a été accolé au terme "enfant" pour éviter de drainer les textes concernant l'enseignement du français aux adultes.

. Vu le nombre de références sélectionnées à la suite de l'équation -6-, il est apparu ^{évident} que le descripteur "alphabétisation" ne s'appliquait pas aux enfants. De plus, restreindre la scolarisation à l'enseignement du français dénotait une appréhension étroite du sujet. Une deuxième équation s'imposait.

. 2ème équation

(étranger ou migrant ou migration ou immigré ou immigration ou émigré ou émigration) et (scolarisation ou scolarité) et France.

Cette équation reprend en fait le titre du projet. Il semblait impossible d'être hors sujet car le terme "scolarisation" était assez précis et ne pouvait empiéter sur aucun autre domaine de la base. Peut-être était-il même trop spécifique ? A ce stade de la recherche je n'en étais absolument pas consciente.

76 références paraissaient répondre à la question.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA RECHERCHE

Etape	Fréquence du terme	Eguation de recherche
1	5712	étranger ?
2	3756	migrant ? <u>ou</u> migration
3	1640	immigré ? <u>ou</u> immigration
4	910	émigré ? <u>ou</u> émigration
5	13120	enfant ?
6	6	alphabétisation <u>et</u> (1 <u>ou</u> 2 <u>ou</u> 3 <u>ou</u> 4) <u>et</u> France
7	1361	scolarisation <u>ou</u> scolarité
8	76	(1 <u>ou</u> 2 <u>ou</u> 3 <u>ou</u> 4) <u>et</u> 7 <u>et</u> France

- analyse des références visualisées

La critique de l'équation s'est fondée sur la visualisation des vingt premières références dans un format restreint : titre et descripteurs.

. Sur 20 réponses, une seulement était hors sujet, et n'aurait pu être évitée puisqu'elle était indexée par les mêmes mots-clés que ceux utilisés lors de l'interrogation : la scolarisation des enfants français à l'étranger.

. L'emploi de la troncature s'avérait inutile, à une référence près : dans les indexations, le genre singulier est préféré au pluriel.

. Le signalement de tous les synonymes "d'étranger" était également nécessaire car ces termes sont cités indifféremment en tant que descripteurs.

. Quant à l'opposition Europe/France, elle n'avait pas lieu d'être puisque les documents relatifs à l'Europe étaient indexés au nom de tous les pays concernés.

Les réponses me satisfaisaient d'autant plus qu'elles répertoriaient des textes indexés avec des descripteurs très différents présentant plusieurs facettes

du projet: enseignant, ^{identité} activité culturelle...

- L'impression des documents

Télé systèmes nous ayant octroyé gratuitement quelques heures supplémentaires, j'ai demandé l'impression des documents, format intégral, en direct...

Résultat : une heure de connexion entre l'interrogation et l'impression ! Heureusement que le D.E.S.S. n'en a pas supporté le coût ! Je prie, par conséquent, les doctes professeurs de déployer toute leur indulgence envers une novice repentie.

b) Le bilan de l'interrogation

1) Sur 76 références, une dizaine ne convenaient pas pour deux raisons :

-6 documents ne concordaient pas avec le sujet :

. Les uns traitant de problèmes totalement différents :

. l'action culturelle de la France à l'étranger.

. la scolarisation des enfants français à l'étranger.

. les migrations à travers la France : conséquences sur la scolarisation des enfants, migrations des étrangers.

. Les autres ayant été écartés lors de la délimitation du sujet :

. la scolarisation des tziganes et les problèmes spécifiques qu'elle engendre.

. l'éducation pré-scolaire des enfants immigrés : cependant, plus la réalisation de la note avançait, plus il était question d'y intégrer la scolarisation des enfants à l'école maternelle.

- 4 références étaient des doublons.

2) La bibliographie s'avérait-elle complète à ce stade-là, ou comportait-elle des lacunes ? Alors qu'elle semblait exhaustive sur toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants étrangers, qu'elle référait à certaines expériences pédagogiques, elle ne contenait que peu d'indications sur les structures spéciales de cette scolarisation -classes d'initiation- et sur la formation des maîtres, enfin elle était totalement muette sur deux points : les manuels scolaires et les théories nouvelles, tel l'interculturalisme.

Etant donné qu'on m'en donnait la possibilité j'interrogeai une nouvelle fois.

C- L'interrogation de la base "D" sur le C.I.R.C.E. (centre inter-régional de calcul électronique) à l'aide du Logiciel Spleen 3.

a) La conduite de la recherche

L'interrogation s'est déroulée à la bibliothèque universitaire de Bron en présence de deux conservateurs, Monsieur Berger et Madame Tinland. Tout comme la première fois, elle a entraîné un ajustement des mots-clés à la base et au Logiciel.

1) L'ajustement des mots-clés

Quant au choix de la base : c'est seulement devant le Terminal que j'ai appris l'existence de cette base ! Pour les raisons d'intérêt et de coût ci-dessus développées, elle a été préférée à Francis-S, et ce en dépit de mon ignorance complète du logiciel Spleen 3. Dans l'impossibilité de reporter la séance, il fallait s'en remettre aux conservateurs à la moindre difficulté.

Quelle a été la stratégie de recherche adoptée ? Deux conduites m'intéressaient qui étaient différentes.

D'une part, combler les silences de l'interrogation précédente et interroger, comme il l'eut fallu sur Francis-S, par des termes pointus.

D'autre part, la base couvrant un domaine restreint, et le Logiciel ne prévoyant pas une recherche dans le texte, ^{mais} sur la zone mots-clés uniquement, il y avait risque de se retrouver sans références. Il était préférable de prévoir des descripteurs larges. Mais alors, de tels termes engloberaient ceux utilisés lors de la première interrogation, et draineraient donc toutes les références déjà possédées ?

2) L'interrogation

- la formulation de la question

Ces deux conduites ont appelé des équations différentes.

.1ère équation

(migrant ou migration ou émigré ou émigration ou immigré ou immigration ou étranger) et enfant et France.

On ne pouvait plus large ! 101 références répondaient à la question. Il était nécessaire d'entrer des termes plus pointus.

.2ème équation

classe d'initiation ou classe d'adaptation

Le nombre de réponses dévoilait les limites de cette question. Seule une référence se rapportait aux classes d'initiation, sections du primaire spécialement conçues pour les jeunes étrangers, alors que 17 documents traitaient des classes d'adaptation, ouvertes à tout élève du secondaire en difficulté, et en particulier aux étrangers.

Sans même accoler au descripteur "classe d'adaptation" les termes de la première équation, cette optique trop restreinte a été abandonnée.

. 3ème équation

(migrant ou migration ou émigré ou émigration ou immigré ou immigration ou étranger)
et (manuel d'enseignement ou livre scolaire).

Une réponse répondait à l'équation.

La solution ne se trouvait pas dans ce tpe de question étroite, à moins de citer une quinzaine de descripteurs précis, en sachant exactement ce que chacun recouvrait et, peut-être au risque d'en oublier. Néanmoins, quelqu'un connaissant bien la base et le sujet aurait opter pour cette stratégie.

Dans mon cas, il était préférable de revenir à la première équation. Seulement, pour éviter de retrouver les références sorties lors de l'interrogation sur Francis-S, il suffisait d'exclure des recherches les documents contenant le descripteur "scolarisation". Je n'y ai pas pensé, l'esprit tout occupé par le temps qui courait.

TABLEAU RECAPITULATIF

<i>Etape</i>	<i>Fréquence du terme</i>	<i>Equation de recherche</i>
1	94	migrant
	50	<u>ou</u> migration
	0	<u>ou</u> émigré
	2	<u>ou</u> émigration
	71	<u>ou</u> immigré
	3	<u>ou</u> immigration
	551	<u>ou</u> étranger
2	5789	enfant
3	13156	France
4	101	1 <u>et</u> 2 <u>et</u> 3
5	1	classe d'initiation
	17	<u>ou</u> classe d'adaptation
6	196	manuel d'enseignement
	137	<u>ou</u> livre scolaire
7	1	1 <u>et</u> 6

- analyse des références visualisées

La critique de l'équation s'est fondée sur la visualisation de cinq références en format intégral : certaines figurant en début de liste, d'autres au milieu.

Les cinq réponses comportaient comme seule indexation commune les termes entrés lors de la première équation de recherche. Les autres mots-clés étaient spécifiques à chaque document : *interculturalisme, élève du primaire, enseignement de rattrapage, barrière des langues, formation des enseignants...*

J'en restai là, pourtant consciente du bruit qu'allait m'apporter les 101 références.

- impression des documents

L'impression des références en texte intégral a été demandée, cette fois-ci, en différé.

Le coût de l'interrogation n'a pas pu être évalué car il ~~avait~~ été cumulé avec celui des interrogations précédentes effectuées par des camarades de promotion. Mais si la stratégie de recherche adoptée a manqué de cohérence, du moins a-t-elle été rapide (environ 6 mns) !

b) Le bilan de l'interrogation

1) Sur 101 références la moitié ne convenait pas :

- 30 documents étaient déjà sortis lors de l'interrogation sur Francis-S. 30 seulement alors que j'en attendais 76 ! Deux phénomènes sont venus restreindre ce nombre. D'une part, la présente équation de recherche introduisait le terme "enfant" qui ne figurait pas dans la première recherche : donc beaucoup de références ne comportant pas ce terme ont sauté. D'autre part, Spleen 3 n'effectuant pas de recherche dans le texte, tous les termes "scolarisation" figurant dans le titre et le résumé n'ont pas été retenus.

- 20 références étaient hors sujet : elles traitaient d'inadaptation sociale, d'adoption et de vacances, s'agissant des jeunes étrangers.

Parmi les 50 références pertinentes, trois documents récents correspondent exactement à l'indexation de la première interrogation sur Francis-S mais sont certainement entrés dans la base après ma première prestation. Les autres références renvoient à des problèmes très divers, comme cela avait été remarqué lors de la visualisation des documents.

2) Malgré ces tâtonnements la question a, je le pense, été cernée. Cependant qu'un point noir subsistait : les manuels scolaires qu'il a fallu chercher de bibliothèques en organismes spécialisés, telle l'école normale des instituteurs.

D- Moralité

Si la stratégie avait bien été menée, et si j'avais un peu mieux perçu le sujet, une seule interrogation aurait suffi. Néanmoins, tout utilisateur est tributaire de la subjectivité de l'indexation. En effet, dans notre exemple, une interrogation aussi large que "enfant et immigré" n'a pas pu sélectionner les documents pertinents indexés avec les termes "scolarisation et immigré", l'indexeur pensant, à juste titre d'ailleurs, que le terme scolarisation sous-entendait celui d'enfant.

L'idéal aurait été une interrogation posant autant de descripteurs qu'il y a de problèmes, mais alors il eut mieux valu connaître le sujet à fond avant que d'interroger !

Les trois méthodes d'investigation, entretiens, recherche manuelle, et recherche automatisée se sont complétées en satisfaisant des besoins différents. Les entretiens ont permis de délimiter le sujet afin d'orienter la stratégie. Seule la recherche manuelle a su capter tous les écrits antérieurs à 1972, de même la recherche automatisée a-t-elle répertorié tous les ouvrages postérieurs à 1978. Qu'en est-il des documents publiés de 1972 à 1978 ? Ils ont pour la moitié été sélectionnés concurremment par l'ordinateur et les outils manuels, l'autre moitié se répartissant entre l'un ou l'autre de ces deux procédés.

Une recherche voulant se rapprocher de l'exhaustivité doit donc recourir aux deux méthodes à la fois.

×
× ×

Toutes bibliographies confondues, ma "prospection" a dû me fournir quelques trois cents références. Une fois ces dernières rassemblées, il restait à accéder aux documents qu'elles signalaient.

CHAPITRE 3

L'accès aux documents

La recherche bibliographique ayant été fructueuse, une sélection s'est imposée parmi les 300 références (section 1), avant tout accès aux documents correspondants (section 2).

SECTION 1 La sélection des documents

Deux critères de sélection ont prévalu. L'intérêt des documents tout d'abord : mon choix s'est appuyé sur les résumés signalétiques et analytiques contenu dans les bibliographies. En outre, les ouvrages récents ont prédominé, qui souvent font le point des théories ou expériences anciennes pour déborder sur des matières nouvelles.

De cet "élagage" ont été préservés 150 documents auxquels il a fallu accéder.

SECTION 2 L'accès aux documents

L'accès aux documents sous-entend une recherche de leur localisation.

I Recherche de la localisation des documents

A-les moyens mis en oeuvre

Le catalogue des périodiques de la région Rhones-Alpes a permis de localiser les écrits disponibles dans les bibliothèques de Lyon. Cet outil aurait été précieux s'il n'avait pas daté de dix ans !

Quant à repérer la localisation des ouvrages, le seul moyen d'investigation a consisté en la consultation des fichiers des différents bibliothèques de la ville.

B-Les organismes disposant des documents sont, pour la plupart, spécialisés dans les sciences sociales.

II L'emprunt des documents

4 Démarche

Sur Lyon, si une demi-douzaine de bibliothèques ont pu satisfaire mes besoins, j'ai tout de même été freinée par l'obligation de consulter les ouvrages sur place, notamment au C.R.D.P. (Centre régional de documentation pédagogique) où la documentation est importante.

Hors de Lyon, l'emprunt des documents s'est effectué par le canal du prêt inter-bibliothèques.

B-Résultats

Sur ces 150 écrits, une quinzaine n'ont pu être accessibles pour diverses raisons : disparition, impossibilité de prêt-inter, défaut de localisation.

TITRE II

La réalisation de la note

L'étude de la scolarisation des jeunes immigrés a débouché sur une note de synthèse se référant à une bibliographie sélective.

CHAPITRE I

La note de synthèse

SECTION 1 La phase préparatoire

L'ordre dans lesquels devaient être lus les documents s'est conformé à deux règles :

Le dépouillement des ouvrages généraux, en premier lieu, a laissé place aux documents plus spécifiques. En outre, la documentation récente a eu la priorité.

Cette étape très longue n'a pas été bien conduite. Quoique la plupart des documents apportent des informations nouvelles, l'erreur a consisté à vouloir tout lire... et à déborder sur le temps qui m'était imparti. Il faut cependant reconnaître que la lecture avance rapidement, une fois le sujet cerné.

SECTION 2 La synthèse

La conception de la structure du travail s'est opérée au fur et à mesure de la lecture des documents, si bien qu'une quarantaine d'entre eux seulement ont servi à la rédaction de la note elle-même.

La synthèse d'un sujet aussi large en une vingtaine de pages se contenterait d'énumérer les problèmes, sans pour autant satisfaire le public averti auquel elle est destinée. C'est pourquoi il m'est apparu nécessaire de passer outre les limites fixées.

CHAPITRE II

La bibliographie

Etant donné la multiplicité des bibliographies sur le sujet, l'établissement d'un nouvel outil doit répondre à une attente non encore satisfaite (section 1). Vu la pluralité des références recueillies, la bibliographie adopte un agencement très structuré, susceptible de guider l'utilisateur dans sa recherche (section 2).

SECTION 1 Apport de la bibliographie

En premier lieu, cette bibliographie a été élaborée en vue de combler les lacunes des précédentes :

- elle opère une mise à jour arrêtée début 1982.
- elle répertorie les manuels scolaires destinés à l'apprentissage du français. Cependant, dans ce domaine encore, elle n'est pas exhaustive.
- elle relève tout ouvrage n'ayant pas été repris dans les autres bibliographies.

En outre, cet outil servant de support à la note de synthèse, il s'est étoffé de tous les documents cités dans l'étude, et qui correspondent souvent aux ouvrages de base qu'il faut avoir lus.

SECTION 2 Agencement de la bibliographie

L'agencement de la bibliographie n'est pas uniforme, tant sur le plan de sa structure que sur celui de la présentation des références.

I structure de la bibliographie

A-La bibliographie prévoit deux entrées :

- . liste des références classées thématiquement,
- . index des auteurs.

B-Le classement des références :

Différents types de classement ont été adoptés en fonction des besoins de l'utilisateur.

L'abondance de la littérature appelle un classement thématique cependant qu'à l'intérieur de chaque thème, des classements différents ont pu être opérés : regroupement des documents de même nature (statistiques...), classement chronologique (réglementation), classement alphabétique.

Chaque type de classement est signalé sous l'énoncé du thème.

II Structure des références

Les références sont présentées selon la même structure.

La règle souffre toutefois trois exceptions :

- . Chaque bibliographie est assortie d'un commentaire succinct légageant sa spécificité.
- . Les références relatives à la réglementation suivent les règles de présentation officielle dans ce domaine.
- . La liste des manuels scolaires étant destinée aux praticiens, elle est construite en fonction de leur intérêt :
 - Chaque référence est assortie d'un petit commentaire
 - Chaque référence fait connaître une méthode d'apprentissage du français mais ^{me} détaille pas le nombre de fascicules attachés à cette méthode : en effet ce nombre atteint les vingt-cinq numéros dans certains cas !

2 ème PARTIE

note de synthèse.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE TRAVAILLEURS

IMMIGRÉS EN FRANCE.

INTROCUCTION

4 500 000 étrangers résident en France dont 950 000 jeunes scolarisés, immigrés dès leur enfance, ou nés sur le territoire d'accueil.

Il s'avère que cette population ne parvient pas à s'insérer dans la société d'adoption. Cependant, tous les enfants ne sont pas également concernés. Ce sont pénalisés ceux dont les parents occupent des sous-emplois en France, et c'est une majorité. Etant donné leur importance numérique, ces jeunes pèseront lourd sur l'évolution économique et sociale de notre pays. Malheureusement, la France ne réalise pas l'enjeu qu'ils représentent, et continue de voir en eux une deuxième génération de main-d'oeuvre à bon marché.

Toutefois, cette optique est battue en brèche à l'heure actuelle, car, d'une part, elle s'oppose à un consensus international sur l'égalité des droits, et la reconnaissance de l'identité culturelle, d'autre part, elle est génératrice d'une inadaptation sociale dangereuse : marginalisation, délinquante, affrontements raciaux.

La solution de ces problèmes doit s'inscrire dans une politique globale de l'immigration, qui repense, outre l'action sanitaire, le logement et l'emploi, la scolarisation :

Les enfants d'immigrés formant 7.8 % de la population scolaire comme tout enfant résidant sur le territoire national, ils sont soumis au régime de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Cependant, bien que, le législateur n'établisse aucune discrimination entre français et étrangers, la situation d'échec de ces derniers révèle l'incapacité des pouvoirs publics à assurer leur formation.

C'est pourquoi l'Education Nationale, poussée par maints groupes de pression, poursuit depuis 1970 une politique d'égalisation des chances en ce domaine. L'accent est mis sur la double finalité à laquelle doit tendre la scolarisation des enfants d'immigrés : les insérer dans la société d'accueil, tout en préservant leur identité culturelle.

L'analyse des difficultés que rencontrent ces enfants (titre I) permis d'ajuster la politique pédagogique à leur égard (titre II).

X X

X

TITRE I

L'inadaptation des enfants immigrés face au système scolaire français.

Bien que l'appareil statistique comporte certaines lacunes en matière de scolarisation, les données dont on dispose permettent de localiser l'enfant étranger dans le système scolaire (chapitre 1), et de dégager les principaux facteurs le tenant en situation d'échec (chapitre 2).

CHAPITRE I

La localisation des enfants immigrés dans le système scolaire

Jusqu'à présent, la localisation des migrants dans le système scolaire n'était pas possible, faute d'étude statistique exhaustive. En effet, en regard de la politique d'égalité des droits scolaires, l'individualisation de ces élèves ne paraissait pas utile. De plus, les immigrés forment une population difficile à cerner, compte tenu des fluctuations dont elle fait l'objet: migrations inter-régionales ; arrivées en cours d'année scolaire, départs imprévisibles... Enfin, la notion même de nationalité est ambiguë : doit-on recenser les enfants bénéficiant de la double nationalité ? doit-on exclure les enfants récemment nationalisés ? (92).

A l'heure actuelle la politique statistique du ministère de l'Education a évolué et permet de cerner, en sus du nombre d'élèves étrangers (section 1), leur répartition dans le système scolaire (section 2).

SECTION 1 *L'importance numérique des élèves étrangers.*

Sur 12 139 801 enfants scolarisés en 1981, on évalue à 943 879 le nombre d'élèves étrangers, soit 7.8 % de la population scolaire.

L'évolution des effectifs traduit une demande soutenue de scolarisation, et ce, malgré une politique restrictive en matière d'immigration familiale.

Le Ministère de l'Education a été en mesure de transmettre

tableau retraçant cette évolution dans l'enseignement public depuis 1974.

<i>Années Scolaires</i>	<i>Effectifs d'élèves étrangers dans l'enseignement public.</i>
1974 - 1975	698 378
1975 - 1976	765 244
1976 - 1977	762 970
1977 - 1978	817 788
1978 - 1979	833 197
1979 - 1980	875 034
1980 - 1981	912 008

La baisse des effectifs, enregistrée en 1976 - 1977 ne semble être qu'un phénomène purement conjoncturel. Cependant que la reprise de la croissance ces dernières années, découle en partie du pourcentage élevé des naissances dans les familles étrangères (6).

La difficulté d'insertion de ces élèves, accentuée par leur importance numérique est de surcroît aggravée par leur inégale répartition dans le système scolaire.

L'inégalité de répartition des étrangers dans le système scolaire français se retrouve sur trois plans : prédominance de certaines nationalités, groupement dans quelques zones géographiques, concentration sur certains types d'enseignement et niveaux scolaires.

La répartition des élèves par nationalités : (59) (92)

La répartition, suivie de 1968 à 1981 à travers les statistiques du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Education, est polarisée sur deux courants d'immigration : l'immigration européenne et l'immigration maghrébine. Jusqu'en 1975, l'immigration portugaise demeure la plus importante, relayée ensuite par le développement des familles maghrébines et la venue massive des rcs.

NATIONALITES	ANNEES		
	1968	1974	1981
<u>Immigration maghrébine</u>	<u>30</u>	<u>37.36</u>	<u>48.26</u>
- Algériens	24.8	28.26	} non isolés
- Marocains	2.7	5.17	
- Tunisiens	2.5	4.03	
<u>Immigration européenne traditionnelle</u>	<u>62.6</u>	<u>56.78</u>	<u>40.65</u>
- Portugais	12.9	27.01	25.36
- Espagnols	26.3	15.52	7.63
- Italiens	22.3	13.79	6.46
- Polonais	1.1	0.46	non isolés
- Yougoslaves	non isolés	non isolés	1.20
<u>Autres nationalités</u>	<u>non isolés 7.4</u>	<u>non isolés 5.06</u>	<u>11.09</u>
- Turcs			2.90
- ressortissants des pays d'Afrique			2.36
- Sud-est asiatique			1.20
- Ressortissants des pays du marché commun			1.10
- Autres			3.53
<u>TOTAL</u>	<u>100</u>	<u>100</u>	<u>100</u>

C'est l'accroissement des populations culturellement éloignées de la société française, qui a révélé l'inadaptation du système éducatif, jusqu'alors toléré, ou plutôt subi, par les autres nationalités immigrées.

II La répartition des élèves par zones géographiques :

L'absence d'uniformité dans la répartition géographique des étrangers transparaît au niveau de toutes les unités administratives.

Ainsi à l'échelon académique, l'implantation scolaire est concentrée autour de trois pôles industriels : les immigrés forment 14 % de la population scolaire dans la région parisienne, 11 % dans la région Rhône-Alpes, et 7 % dans le Sud-Est. Par contre, l'Ouest de la France est très peu concerné par ce problème.

De même, à l'intérieur de ces pôles, la répartition se cristallise autour de certaines communes, voire de certaines écoles. Par exemple, une enquête opérée en 1973 - 1974, en Seine-Saint-Denis, compte 36 % de migrants dans les écoles de Saint-Denis, contre 5 % dans celles de L'île Saint-Denis, et 7 % dans celles du Raincy. (90).

III La répartition des élèves par types d'enseignement et niveaux scolaires (59).

Les documents statistiques au Ministère de l'Education permettent de dégager la formation que les étrangers reçoivent dans l'enseignement public, et de constater leur "marginalisation" par rapport aux élèves français.

Effectifs d'élèves étrangers : pourcentage par rapport à l'ensemble de la population scolaire :

Enseignement public	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81
Pré élémentaire	7.9	8.1	8.4	9.1	9.3	10.2	10.2
1 ^{er} degré	8.2	8.5	8.7	9.3	9.4	10	10.3
dont enseignement Spécial	11.5	13.6	14.3	13.8	14.1	15.8	17.7
2 ^{ème} degré	4.5	5.8	5.4	5.7	6	6.3	6.6
dont							
1 ^{er} cycle	5	5.3	5.5	5.7	5.9	6.3	6.6
CPPN CPA	5.7	11.1	9.8	10.8	11.2	11.6	11.3
2 ^{ème} cycle court			7.3	8	8.6	9	9.3
2 ^{ème} cycle long	1.9	2.2	2.7	2.8	3.4	3.3	3.5
SES - C.I. AT. - ENP							15.8

CPPN : Classes préprofessionnelles de niveau
 CPA : Classes préparatoires à l'apprentissage
 SES : Sections d'éducation spécialisée
 AT. : Classes d'Ateliers
 ENP : Ecoles nationales de perfectionnement

En regard de ce tableau, il est incontestable que la répartition des élèves étrangers dans les différents types d'enseignement n'a pratiquement pas évolué depuis 1974.

a) Au niveau du 1^{er} degré, ils sont proportionnellement plus représentés dans l'enseignement spécial - classes de perfectionnement - que l'ensemble de la population scolaire.

b) Ce phénomène s'aggrave dans le secondaire, comme le confirment les données statistiques de 1980 - 1981, qui pour la première fois relèvent les effectifs d'élèves étrangers dans l'enseignement spécial. S'ils sont, dans le 1^{er} degré,

1.7 % plus nombreux dans cet enseignement que dans les autres classes, dans le 2^{ème} degré ce rapport s'élève à 2.3 %.

Par ailleurs, les immigrés bénéficiant de l'enseignement normal sont orientés vers des préparations à caractère technique ou professionnel, et plus précisément vers des formations courtes, au niveau du 1^{er} cycle (CPPN-CPA) comme du 2^{ème} cycle.

Face à ce constat d'échec, les pédagogues ont été amenés à dégager les handicaps susceptibles d'entraver la scolarité de ces enfants.

X X

X

CHAPITRE II

Les handicaps du jeune migrant

Le bas niveau de formation que l'école réserve au jeune migrant découle pas seulement des difficultés qu'il a à appréhender la société française (section 1), mais inversement de l'incapacité de la société à saisir son identité (section 2).

SECTION 1 Les difficultés du jeune migrant face à la société française

L'échec scolaire des étrangers a longtemps été attribué à la barrière linguistique qu'ils doivent surmonter. Or, les enseignements intensifs de la langue qu'on leur a destinés, sont restés inopérants.

Des études plus récentes ont discerné trois groupes de handicaps : socio-économiques, culturels et scolaires.

Les handicaps socio-économiques (69)

La précarité de la situation socio-économique des étrangers entraîne des conditions d'existence déplorables, posant avec acuité le problème de habitat et de la santé de cette population.

En effet, exiguïté, surpeuplement, et insalubrité forment les composantes traditionnelles du logement des étrangers, le plus souvent parqués dans des bidonvilles ou des cités de transit.

Par ailleurs, les rapports médicaux s'entendent pour attribuer la fragilité de la santé des enfants, non seulement à ces conditions de vie malsaines, mais aussi à un manque de suivi médical, ainsi qu'à une carence alimentaire prononcée.

Il est alors bien évident que cette conjoncture ne peut qu'entraver le travail scolaire du petit immigré.

Les handicaps culturels :

Parmi les handicaps culturels, certains sont communs à tous les lieux socio-culturels défavorisés, d'autres sont spécifiques aux immigrés.

— Handicaps culturels communs à tous les milieux socio-culturels défavorisés :

Nombre d'enquêtes prouvent qu'il existe une relation de cause à effet entre l'appartenance des parents à une catégorie socio-professionnelle déterminée et la réussite scolaire des enfants (90). Or, la situation des jeunes immigrés est à rapprocher de celle des enfants français des milieux défavorisés, voire même, elle est plus alarmante, si on considère les conditions de vie offertes à ces familles.

Si bien que le petit étranger doit supporter un double handicap culturel (92) :

Le manque d'expériences vécues et la pauvreté du langage employé provoquent un retard pour dépasser le syncrétisme de la petite enfance. Le sujet est alors retenu dans le développement de ses aptitudes cognitives et de ses facultés d'abstraction, ^{qualités} nécessaires à toute progression scolaire ordinaire.

- En outre, l'élève n'a pas la possibilité de bénéficier d'un quelconque soutien scolaire émanant de sa famille. Car, si, bien souvent elle contribue à la réussite scolaire de l'enfant, elle ne possède pas les moyens de l'aider à poursuivre ses études au-delà d'un niveau relativement bas.

Cependant, la tentation d'assimiler les jeunes étrangers aux jeunes français des classes défavorisées, est aujourd'hui rejetée, étant donné l'évidence des handicaps culturels spécifiques aux immigrés.

— Les handicaps culturels spécifiques aux étrangers :

a) la méconnaissance de la langue du pays d'adaptation place l'enfant dans une situation d'isolement : d'une part, il ne saisit pas le code qui lui permet de communiquer avec son entourage, de l'autre, il n'est pas en possession des modèles culturels véhiculés par ce code ; tout est différent : climat, moeurs, croyances, cadre de vie... Ceci explique d'ailleurs que le malaise soit ressenti plus vivement par les sujets appartenant à une civilisation culturellement éloignée de la société d'accueil.

Toutefois, l'ignorance de la langue et la différence culturelle ne sont pas des motifs suffisants. Comment se fait-il que les jeunes étrangers issus de milieux aisés, une fois passée la période d'apprentissage et d'adaptation, n'accusent pas de retard scolaire ? Pourquoi donc l'enfant d'immigrés, né dans le pays d'adoption, et possédant la langue depuis la crèche et la maternelle, ressent-il encore cet isolement ?

D'autres problèmes viennent se greffer ^{sur} dans ces handicaps, qui sont même plus aigus dans ce dernier cas.

L'enfant souffre de son appartenance à deux cultures (80)

Il est écartelé entre deux systèmes de valeurs :

- d'un côté, la famille le rattache à sa culture d'origine. Elle

hicule les modes de vie du pays de départ, s'adresse à l'enfant dans sa langue
tionale.

- De l'autre, l'école et la rue lui proposent les modèles inhérents à

société française, niant parfois les valeurs intrinsèques à sa culture : ainsi

éducation des filles maghrébines à l'école apparaît comme trop permissive

entre eu contradiction avec les principes éducatifs des parents à la maison.

Loin d'intégrer cette double identité, l'enfant est tenté de

jeter les deux dystèmes de valeurs :

- Les modèles français, souvent empreints de préjugés raciaux, l'incitent

mépriser la culture familiale.

- Cependant, l'enfant se rend compte que lui aussi reste en marge de

société d'accueil, et repousse les valeurs de cette société.

o) Enfin, cette crise d'identité est aggravée par les nouvelles

lations qui s'instaurent au sein de la famille. Le petit étranger maîtrise

langue française plus rapidement que ces parents. De ce fait, il est amené à les

ider dans toutes les démarches de la vie quotidienne si bien qu'il acquiert

statut privilégié dans la famille. Entamant l'autorité de son père et de sa

re, il ne peut plus se référer au modèle parental indispensable à tout déve-

ppement psychique normal.

Insatisfait des modes de vie qui lui sont proposés, il est en

esse de devenir un "apatride culturel".

I Les handicaps scolaires :

L'échec scolaire vient en partie de ce qu'on appréhende les enfants

grants dans leur ensemble, sans tenir compte de la spécificité de chacun.

e bonne insertion doit considérer leur histoire scolaire dans le pays d'ori-

ne comme dans le pays d'accueil (93).

- Histoire scolaire dans le pays d'origine :

Le passé scolaire peut constituer un handicap important:

- Certains enfants ont été scolarisés dans un système ne leur appor-

nt pas les mêmes connaissances que l'école française.

- D'autres immigrèrent sans avoir été scolarisés dans leur pays, alors

'en France ils auraient depuis longtemps été soumis à l'obligation scolaire.

Il est évident que de tels sujets éprouvent des difficultés à

ivre un enseignement dans une classe correspondant à leur âge.

Histoire scolaire dans le pays d'accueil

L'âge d'arrivée en France constitue donc un facteur important de la réussite scolaire. Plus l'enfant est scolarisé tôt, plus il a de chances de s'intégrer au système. 40

Cependant, l'obligation scolaire n'est pas toujours respectée (70):

- Le jeune ne suit pas d'enseignement si la famille est entrée clandestinement en France.

- Par ailleurs, les parents ne voient pas toujours la nécessité d'envoyer leur enfant en classe; soit par traditions culturelles selon lesquelles les filles doivent rester à la maison, soit pour des raisons économiques, l'aînée gardant les frères et les sœurs pendant que les parents travaillent...

L'échec scolaire n'est toutefois pas dépendant des seuls handicaps des jeunes migrants révèle ^{mais} aussi l'incapacité de la société à saisir leur identité.

SECTION 2 L'incapacité de la société à saisir

L'identité du jeune migrant.

Cette incompréhension provient soit d'un rejet global de l'enfant et des valeurs qu'il est censé véhiculer, soit d'une carence dans les moyens d'évaluation de ses possibilités intellectuelles.

I Les réactions de rejet de la société d'accueil (101)

La culture d'origine de l'étranger se trouve dévalorisée au sein de la société d'accueil. Le travailleur occupant un sous-emploi en France, il est méprisé, et en butte à un racisme plus ou moins latent.

Ce racisme est répercuté au niveau des enfants français qui, dès l'école primaire, adoptent les préjugés de leurs parents. Il engendre chez le jeune immigré un complexe d'infériorité débouchant sur un attentisme déconcertant en classe.

II L'évaluation erronée des performances de l'enfant :

L'évaluation des enfants et leur orientation scolaire s'appuient sur les résultats de tests qu'ils subissent et qui déterminent leur quotient intellectuel.

Cependant, on s'interroge de plus en plus sur la validité de ces critères d'appréciation à l'égard du public étranger (90) :

- En effet, ces tests ont été conçus pour évaluer les sujets anglais. Ils se réfèrent donc implicitement à certains modèles culturels, voire même à des normes différentes à un groupe social déterminé - exemple : pourquoi vaut-il mieux donner de l'argent à une organisation charitable plutôt qu'à un mendiant dans la rue ? - On ne s'étonnera alors pas des basses performances enregistrées chez les sujets migrants !

- Quand on sait, de surcroît, que la plupart des tests sont verbaux, on s'interroge sur leur validité à l'égard d'enfants dont le principal handicap est la barrière linguistique.

Il est toutefois à remarquer que de nouvelles batteries de tests paraissent, qui sont spécialement conçues pour les enfants immigrés. De plus, les psychologues commencent à se détacher de ces moyens d'évaluation, et n'accordent plus une signification relative à cet instrument d'étalonnage qu'est le quotient intellectuel (69).

X X

X

La situation critique dans laquelle se trouve ces enfants ne peut être résolue qu'au sein d'une politique globale de l'immigration. Quelques municipalités, Marseille en l'occurrence (64), ont entrepris de pallier certains handicaps notamment sur le plan socio-économique :

- Dans le domaine sanitaire et social, des mesures à court terme prévoient le développement de l'action médico-sociale à domicile, la distribution gratuite d'aliments dans les écoles, ainsi que la gratuité des cantines scolaires pour les enfants de familles nombreuses. Cependant qu'une politique de limitation des naissances a été entreprise à long terme.

- Dans le domaine de l'habitat, la priorité est donnée à la lutte contre la ségrégation sociale par le logement, que constitue la création de cités de transit.

En outre, parallèlement à cette politique globale de l'immigration, il est nécessaire que l'Education Nationale réforme son système scolaire.

X X

X

TITRE II

L'adaptation du système scolaire français aux enfants immigrés.

Au regard de la loi du 28 mars 1882 instituant l'obligation scolaire, les pouvoirs publics ont longtemps préconisé l'application d'un traitement non différencié entre élèves français et étrangers.

Ce souci de non discrimination a conduit le gouvernement à faire bénéficier les immigrés des mêmes aides financières que les français : selon, le décret du 21 novembre 1973, montant et conditions d'octroi des bourses d'études l'enseignement secondaire sont strictement identiques pour français et étrangers.

Cependant l'application de ce principe sur le plan pédagogique a eu des effets moins heureux. Devant les échecs scolaires essuyés par les immigrés, s'est avéré que l'égalité d'accès à l'école obligatoire ne correspondait pas à une égalité dans la réussite scolaire.

Dès lors le succès de l'insertion a appelé une redéfinition de l'institution scolaire (chapitre 1) et une révision de la formation des enseignants (chapitre 2).

CHAPITRE 1

Les réformes du système scolaire

La considération chronologique des textes officiels et des expériences éducatives reflète une évolution de la politique scolaire vers trois objectifs. :

1^{er} temps : apprentissage du français.

2^{ème} temps : enseignement de la langue et de la culture d'origine.

3^{ème} temps : enseignement des cultures française et étrangère à tous les élèves, qu'ils soient étrangers ou français.

SECTION I L'apprentissage du français

Parce que les difficultés linguistiques paraissent l'obstacle le

plus important à la poursuite d'une scolarité normale, l'effort a porté

- sur l'amélioration des structures d'accueil,
- sur la conception de méthodes pédagogiques d'apprentissage de la langue.

L'amélioration des structures d'accueil :

Si, pendant longtemps, les enfants étrangers étaient intégrés aux mêmes structures scolaires que le français, depuis 1970 ils peuvent bénéficier, pour certains d'entre eux, de classes qui leur sont spécifiques. Et depuis 1970 s'est engagée une polémique opposant défenseurs et détracteurs de cette ségrégation maintenue au niveau des structures scolaires.

Les structures d'accueil communes à tous les enfants

a) L'étranger de moins de six ans est orienté vers l'école maternelle.

Les pédagogues insistent sur le rôle primordial de l'éducation pré-élémentaire et incitent les familles à y inscrire leurs enfants le plus tôt possible. En effet, l'enseignement dispensé ne recherche ni rendement ni performances, mais développe les facultés de création,

d'adaptation à toutes sortes de situation. Ce cadre autorise le sujet à s'initier sans heurt aux nouveaux codes sociaux et scolaires (89).

La préscolarisation permet de réduire le taux de redoublement au cours préparatoire. Une étude statistique enregistrée en 1970 le confirme : la baisse de 2.6 % des retards au cours préparatoire provient en partie de la fréquentation des écoles maternelles, qui, pendant la période 1959-1970, est passée de 89.6 à 100 % pour les enfants âgés de cinq et six ans (90).

b) Quant au sujet soumis à l'obligation scolaire, deux voies lui sont ouvertes :

- intégrer un cours inférieur à celui dans lequel les enfants de son âge ont accès. Cette solution est en général adoptée par les écoles élémentaires qui placent le primo-arrivant dans les cours préparatoires. L'enseignement qui y est dispensé lui transmet les rudiments de la langue, nécessaires à sa progression dans les classes supérieures.

- Intégrer une classe correspondant à son âge, au risque de se bloquer devant la multiplicité des difficultés :

. Les CES essaient d'éviter cet écueil en plaçant l'adolescent dans une 6e III ou une 5e III, et en destinant les heures de soutien que comportent ces sections à l'apprentissage du français.

. Le primo-arrivant de 14 ans entre directement en C.E.T., ou dans une C.P.P.N. ou C.P.A., afin d'acquérir un métier et de s'insérer rapidement dans la société française. Il a rarement la possibilité de s'engager dans un cycle long.

Cependant, devant l'inefficacité de ces solutions, des enseignants et des responsables locaux ont opéré, à partir de 1965, des regroupements temporaires d'enfants étrangers dans des structures spécifiques.

B. La création de structures d'accueil spécifiques aux élèves étrangers :

En vue d'une intégration rapide des étrangers dans le milieu scolaire normal, les pouvoirs publics instituent deux types de classes spéciales selon l'âge des individus.

a. Les classes d'initiation : (1971)

1 - la circulaire n° 18 70 37 du 13 janvier 1970 (8) les définit d'une manière assez souple :

- Ces classes accueillent des enfants étrangers non francophones âgés de 7 à 13 ans, à raison de 15 à 20 élèves par unité.
- Trois types d'organisation pédagogique sont proposées :
 - . "La classe d'initiation instituée pour l'année entière".
 - . "La classe où chaque groupe d'élèves ne reste qu'un trimestre, voire un semestre".
 - . "Le cours de rattrapage intégré, valable surtout par les jeunes enfants " répartis dans les classes ordinaires et regroupés à raison de 7 à 8 heures par semaine, afin de bénéficier d'un enseignement de la langue française.

- "Les méthodes d'apprentissage du français sont celles élaborées pour le français langue étrangère, par le bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger (B.E.L.C.), ou par le centre de recherches et d'études pour la diffusion du français (C.R.E.D.I.F.)".

2 - La souplesse de la circulaire laisse une grande autonomie aux autorités locales et aux instituteurs :

D'après une enquête portant sur l'année 1973-1974,

le choix entre les trois types d'organisation pédagogique se répertissait de la manière suivante :

- . classes annuelles : 89.5 %
- . Classes semestrielles ou trimestrielles : 7.3 %
- . Classes fonctionnant selon la formule du rattrapage intégré : 3.2 %

La classe annuelle semble plus apte à favoriser une insertion progressive dans le système scolaire.

Malheureusement le nombre de ces classes reste insuffisant. D'après les chiffres officiels, il existait seulement 900 classes d'initiation en 1976. Leur ouverture est freinée par deux facteurs (87):

. La procédure d'ouverture déclenchée par les instances locales et l'inspecteur départemental est subordonnée à l'accord de plusieurs autorités hiérarchiques.

. De plus, les communes ne sont souvent pas en mesure de prendre en charge l'équipement indispensable à la création de toute classe d'initiation : méthode audio-visuelle, magnétophone, écran...

b) Les classes d'adaptation :

Trois ans après la création officielle des classes d'initiation, la circulaire n° 73 383 du 25 septembre 1973 (9) prévoit la scolarisation des élèves étrangers de 12 à 14 ans dans les classes spéciales des collèges d'enseignement secondaire.

Il est à noter que, contrairement aux classes d'initiation, ces structures n'ont pas été spécialement créées par les immigrés, mais ^{ont} auraient été prévues, au départ, pour des enfants accusant des "difficultés d'ordre relationnel, en situation d'échec scolaire".

De même le nombre des classes d'adaptation ne peut pas répondre aux besoins des élèves : on n'en comptait que 50 en 1976 (62).

En fait, d'un côté les partisans de ces structures spécifiques réclament une généralisation de leur application, de l'autre les détracteurs les remettent en question. La controverse est soulevée depuis 1970 !

c) Classe normale ou classe spéciale ?

Récapitulation des structures d'accueil proposées (tableau réalisé en partie par J. Clevy : 90) :

	<i>Elèves non francophones peu nombreux:</i>	<i>Elèves non francophones nombreux:</i>
<i>2 - 6 ans</i>	<i>ECOLE</i>	<i>MATERNELLE</i>
<i>6 - 12 ans</i>	<i>Classe normale</i>	<i>Regroupement en classe d'initiation selon trois formules :</i> <i>- classes annuelles</i> <i>- classes semestrielles ou trimestrielles</i> <i>- cours de rattrapage intégré.</i>
<i>12 - 14 ans</i>	<i>Classe normale</i> <i>- 6e III ou 5e III avec passage possible en voie I ou II.</i> <i>- Eventuellement admission directe en voie I ou II.</i>	<i>Regroupement en classe d'adaptation selon deux formules :</i> <i>- Elèves ayant été normalement scolarisés dans leur pays ; durée : 1 an.</i> <i>- Elèves présentant des retards scolaires importants (scolarisation antérieure insuffisante); durée : 2 ans.</i>
<i>14 - 16 ans</i>	<i>Classe normale</i> <i>- Classes preprofessionnelles de niveau, classes préparatoires à l'apprentissage</i> <i>- C.E.T.</i> <i>- Eventuellement cycle long</i>	

a) Les arguments en faveur des classes normales :

1 - Le principe des classes spéciales en à rejeter :

Ces cours sont des ghettos qui, loin de faciliter l'insertion de l'étranger dans le système scolaire, le marginalisent. En isolant le petit migrant des français, ils soulignent les différences culturelles. De plus, ils favorisent le repliement des immigrés sur eux-mêmes, entretenant ainsi un esprit de caste.

Au contraire, l'intégration du primo-arrivant dans une classe normale permet un brassage immédiat entre les nationalités. Ainsi, quelques écoles expérimentales, comme celle de la rue Vitruve Paris XXe (111), préconisent l'insertion temporaire de l'élève en cours préparatoire, en vue d'une assimilation future au cours correspondant à son âge.

2 - En outre, même si l'on accepte le principe d'un enseignement spécial, l'application erronée de la circulaire accentue la marginalisation des étrangers. En effet, alors qu'à l'origine ces structures spéciales n'opéraient qu'une ségrégation temporaire, il n'est pas rare de voir des enfants rester dans ces classes au delà de la durée légale imposée.

b) Les arguments en faveur des classes spéciales :

1 - Seules les classes spéciales satisfont les besoins du migrant :

- Quand les élèves étrangers sont nombreux, ils doivent, dans leur intérêt et dans celui des enfants français, bénéficier d'un suivi plus soutenu impossible à réaliser dans un cursus normal.

- Ces classes leur donnent les moyens intellectuels de communiquer avec leur entourage et facilitent leur insertion par un enseignement spécifique de la langue et de la culture du territoire d'accueil.

2 - La nécessité de structure spéciale se fait d'autant plus ressentir en leur absence. En ce cas, les étrangers sont intégrés dans un cours normal ne correspondant pas à leur âge, ou le plus souvent peuplent les classes de perfectionnement prévues pour des débilés légers et moyens (62).

Parallèlement à la remise en cause des structures d'accueil, les pédagogues ont été amenés à repenser les méthodes d'enseignement du français.

I l'enseignement du français :

Si, dans un premier temps, linguistes et pédagogues ont appuyé la didactique des langues sur les aspects formels et systématiques du

langage, il est apparu indispensable, dans un deuxième temps, que soient pris en compte les facteurs institutionnels, sociologiques et psychologiques influant sur le ^mcomportement de l'apprenant.

A- L'enseignement de la langue dans son aspect formel et systématique :

Deux démarches pédagogiques différentes se sont succédées, qui révèlent une évolution marquée de la linguistique appliquée.

a) La méthode d'enseignement traditionnelle centrée sur l'acquisition d'une langue en tant que système (87) (90).

1 - La démarche pédagogique :

- L'enseignement des langues s'appuie sur les théories linguistiques classiques :

- . La langue a pour fonction de nommer et de représenter le réel. Ainsi, les échanges entre interlocuteurs sont rendus possibles grâce à ce code de description du monde.
- . Maîtriser une langue, c'est donc, posséder un ensemble de structures, de phonèmes et d'éléments de lexique.

- Dès lors l'enseignement adopte, selon I. Clevy, le schéma pédagogique suivant :

- étude des règles de grammaire
- introduction de mots nouveaux
- exercices d'application
- traduction de textes
- questions de conversation

2 - Analyse critique de cette démarche pédagogique :

Au regard de ce schéma, il est clair que cette didactique subordonne l'expression à une bonne appréhension des mécanismes grammaticaux et, par le biais de la traduction, imposent une référence constante à la langue maternelle.

Si, donc, ces méthodes délivrent de bonnes connaissances grammaticales, elles entravent malheureusement toute communication.

Devant les résultats décevants de cet enseignement, les pédagogues se sont tournés vers une nouvelle théorie linguistique.

b) La méthode audio-visuelle d'enseignement structuro-globale (87) (90)

1 - La démarche pédagogique :

- Elle est d'obédience bénavioriste et structuraliste :

. Loin de servir uniquement à la description du réel, la langue à essentiellement une fonction de communication entre les êtres : remercier, critiquer...

. Cependant, la communication ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire d'un système conventionnel. Ce système étant structuré, il est nécessaire d'étudier les aspects formels et systématiques de son fonctionnement.

- Conformément à cette idée, les enseignants appuient leur pédagogie sur deux méthodes (117) :

, "L'image dictionnaire":

L'élève perçoit le sens des mots d'après la représentation qu'on lui en donne.

Chaque terme, au lieu d'être traduit à partir de la langue maternelle, est concrétisé dans une image - ~~et~~ dessin d'une table -. La communication est simulée par l'emploi de procédés artificiels : une diapositive reproduit deux hommes ; l'un demande à l'autre quelle profession il exerce ; l'autre répond qu'il est dessinateur cependant qu'un ballon le représente devant sa planche à dessin.

. La mécanique structurale vise l'automatisation des fonctionnements langagiers chez l'apprenant. Le comportement linguistique n'est qu'une mécanique à acquérir. La méthode fait donc appel à un entraînement régulier par la répétition de modèles contenant toutes sortes de structure grammaticales. Une batterie d'exercices structuraux est proposée à l'élève, en classe ou au laboratoire.

2- Analyse critique de cette démarche pédagogique

En fait, cette conception de l'apprentissage du français est un déguisement des méthodes traditionnelles :

- Tout comme le recours à la traduction, l'image dictionnaire renvoie^à la langue maternelle : l'objet représenté sur l'image est nommé silencieusement dans la langue maternelle. On peut d'ailleurs remarquer la tendance à privilégier la représentation d'objets concrets (fauteuil...) plutôt que de concepts (joie...).

- Les exercices structuraux sont le substitut de la leçon de grammaire des méthodes traditionnelles.

De plus, tout en regardant comme essentielle la fonction de communication, cette didactique s'appuie sur des situations de communications artificielles, différentes de la réalité sociale dans laquelle se trouve l'apprenant.

L'inadéquation de ces méthodes pédagogiques s'explique, en partie par le fait qu'elles ont été élaborées pour l'enseignement du français à l'étranger, et qu'elles s'adressent donc à un public différent de celui des migrants résidant dans le pays d'accueil.

La redéfinition des besoins des enfants immigrés et l'évolution de la linguistique ont débouché sur une nouvelle conception de l'apprentissage du français.

B. L'enseignement de la langue en fonction du contexte social et des besoins de l'apprenant

a) Linguistes et sociologues s'accordent à dire que la langue n'existe jamais en soi; indépendamment de toute réalité sociale. Elle exprime une manière d'être et de penser, spécifique à une société donnée, voire à un groupe de cette société.

Maîtriser une langue, c'est non seulement en saisir les caractéristiques structurales et phonologiques, mais l'assimiler sous ses aspects sémantiques et pragmatiques.

b) Pour atteindre cet objectif, le pédagogue ne conçoit plus son enseignement à partir de connaissances linguistiques abstraites à inculquer aux élèves, mais à partir d'une analyse du public qu'il enseigne.

1 - Pour une meilleure connaissance de l'apprenant

Avant tout, il faut savoir "qui parle à qui, pour quoi faire, en quelles circonstances".

- Qui parle ? (90)

Une bonne appréhension du comportement et des difficultés de l'apprenant suppose une prise en compte systématique de sa culture d'origine et de sa situation actuelle dans le groupe social d'accueil.

. L'enseignant atténue d'autant mieux les difficultés de l'élève qu'il perçoit sa culture maternelle. Il est hors de question qu'il ait une connaissance exhaustive de toutes les civilisations représentées dans la classe. Néanmoins, il serait bon qu'il possède les principales caractéristiques structurales et phonologiques des systèmes d'origine pour aider l'élève à saisir certaines interférences linguistiques. De même une sensibilisation aux cultures d'origine permet d'éclairer le comportement de l'apprenant.

. Comportement d'autant plus perceptible, quand on prend en compte la réalité sociale dans laquelle baignent actuellement l'enfant, et sa famille.

- Qui parle à qui, pour quoi faire, en quelles circonstances ?

Au regard de ces considérations, l'enseignant décèle les besoins de communication de l'enfant, et de là, détermine de grandes zones d'activités langagières, proposant ainsi différentes manières de satisfaire une intention de communication dans une situation donnée.

Partant de ce principe, la didactique des langues s'oriente vers deux tendances (113).

. L'une veut que l'enseignant décrive les opérations langagières nécessaires à l'apprenant, en partant d'une analyse des situations dans lesquelles est, ou sera, placé le sujet, et des événements de communication qu'il est susceptible de vivre.

La définition de ces fonctions de communication et donc la description d'objectifs à atteindre, est mise au point sous forme de niveaux-seuils. IL en est ainsi du niveau seuil établi par le C.R.E.D.I.F. à la demande du Conseil de l'Europe.

. L'autre tendance didactique assied sa pédagogie sur l'observation des performances de l'enfant au cours d'activités qui lui sont proposées (activités d'éveil...). En effet, c'est à partir des activités où il se sent le plus impliqué que l'élève assimilera le mieux les opérations langagières auxquelles l'initiera l'enseignant.

Une fois déterminées ces grandes zones d'activités langagières, comment reconstituer les situations de communication et les échanges ~~ges~~ entre individus ?

2-1 l'apprenant doit être placé dans une situation qui provoque des intentions de communication.

Le problème est de créer ces intentions. La situation idéale placerait l'élève dans un cadre de vie authentique l'incitant à utiliser un langage nouveau. Cependant, comment recréer ces situations dans un établissement scolaire ?

Deux solutions sont proposées, qui sont employées conjointement :

- "La mise en situation d'échanges par l'image" (120)

Elle consiste à recréer par l'image des situations analogues à la réalité sociale de l'élève. Les élèves s'identifient alors aux personnages fictifs qui se trouvent dans une situation proche de la leur.

L'image suggère une intention de communication, la bande magnétique reproduit un dialogue relatif à cette situation : deux individus sont dans une même pièce ; l'un faisant mine de se découvrir, dit qu'il fait chaud ; l'autre répond qu'il va ouvrir la fenêtre et s'exécute.

Les élèves reproduisent alors assez facilement les dialogues en utilisant le vocabulaire et les structures de langue entendus, puis s'exercent à de nouveaux dialogues sur le même sujet.

- "La mise en situation d'échanges par l'action" (103)

Aussi bien conçue soit-elle, la méthode audio-visuelle reproduit obligatoirement des situations artificielles.

L'élève doit se trouver dans de véritables situations d'échanges. Ces situations sont créées par les activités d'éveil qui prennent une place de plus en plus importante dans le système scolaire français. En effet, à côté des disciplines instrumentales destinées à l'acquisition de la maîtrise des instruments - calcul, orthographe, grammaire, lecture -, les activités d'éveil mobilisent les ressources créatives du sujet.

Qu'apportent ces activités d'éveil ?

- Sur le plan linguistique : elles permettent à l'enfant de réinvestir en expression spontanée, l'acquis linguistique de la méthode audio-visuelle, dans d'authentiques situations d'échanges.

- Sur le plan psychologique : l'enfant crée des relations avec le nouveau groupe social : classe, école, quartier, et s'adapte progressivement à son nouvel environnement.

Quelles sont ces activités ?

- Activités de type sortie : découverte de l'environnement naturel, technologique et humain.

- Activités de type scientifique, destinées à exercer l'observation de l'enfant : manipulation d'appareils...

- Activités centrées sur la stimulation de la créativité de l'enfant : musique, peinture, sport...

Si, à l'heure actuelle, aucun bilan, ne peut encore être dressé sur la pertinence de ces nouvelles démarches pédagogiques, les premiers résultats obtenus donnent entière satisfaction.

Il faut avouer cependant que beaucoup d'enseignants s'en tiennent encore aux méthodes didactiques traditionnelles.

*Alors que, dans les années 1970, l'accent était mis sur l'ap-
rentissage du français, de plus en plus l'enseignement de la langue et de la
culture d'origine apparaît comme un facteur déterminant dans le développement du
citoyen immigré.*

x x

x

*SECTION 2 L'enseignement de la langue et de
la culture d'origine aux élèves étrangers.*

L'enseignement de la langue et de la culture d'origine, longtemps considéré comme une concession diplomatique accordée aux pays fournisseurs de main-d'oeuvre, est maintenant reconnu comme indispensable dans le cursus scolaire de l'élève étranger.

Néanmoins, la réglementation prévoyant cet enseignement, et les modalités d'applications qu'elle engendre, restent encore très rigides.

I Une discipline déterminante dans l'épanouissement de l'élève étranger :

Trois ensemble de raisons sont invoquées pour justifier l'enseignement de la culture d'origine : elles relèvent des domaines économique, psychologique et linguistique.

A Raisons d'ordre économique :

Les migrations actuelles ne sont plus définitives : les migrants viennent vendre leur force de travail dans la société d'accueil avec l'intention de retourner ultérieurement dans leur pays d'origine. Les enquêtes attestent que cette phase d'immigration temporaire s'étend de 2 à 15 ans.

L'éducation des jeunes étrangers se doit de respecter ce courant migratoire. Les pouvoirs publics ne peuvent donc plus viser la seule adaptation de l'élève étranger au système scolaire français, mais sont tenus de préparer la réinsertion de l'immigré dans sa société d'origine.

En outre, si dans un premier temps, la préparation du retour s'est limitée à l'apprentissage de la langue, il apparaît nécessaire, à l'heure actuelle d'instruire l'élève de toutes les données relatives à son pays.

B Raisons d'ordre psychologique :

En l'absence de cours de langue étrangère, les modèles culturels que produit l'école font référence à la seule civilisation française,

Or, aux yeux du petit migrant, occulter sa culture d'origine revient à la rejeter et à mépriser les valeurs qu'elle véhicule.

Par conséquent, la négation de la langue maternelle aboutit à une dévalorisation de la culture d'origine et engendre, dans bien des cas chez le migrant, les comportements déviants si souvent décriés.

Raisons d'ordre linguistique :

a) Non seulement une bonne maîtrise de la langue maternelle ne préjudicie pas l'acquisition de la langue seconde, mais elle en facilite le processus.

- La preuve en est donnée par une enquête, réalisée en 1976 sous la direction du Centre de Documentation pédagogique de Grenoble, sur trois écoles de l'agglomération. Il résulte d'une évaluation des enfants étrangers sur leur compétence linguistique en langue maternelle et en français, que la bilinguisation n'est pas une bonne condition d'assimilation de la langue seconde (94).

- Qui plus est, il a été démontré que, lorsque l'enfant se trouve dans une situation bilingue de fait, la maîtrise de sa langue maternelle lui permet d'autant mieux d'éviter les interférences : il apprend plus vite à parler par différence et par comparaison entre les deux systèmes.

b) Si la connaissance de la langue maternelle semble indispensable à l'épanouissement de l'enfant, il est nécessaire d'en développer l'apprentissage au plus tôt, même de l'école. En effet, la pratique de la langue dans le milieu familial est pas suffisante.

- L'élève n'est pas bilingue, il est diglotte. Il emploie les deux langues qui ne se superposent pas mais se complètent car elles recouvrent des situations différentes : l'enfant parle le français dans une situation scolaire et s'exprime dans sa langue natale en famille - au moment des repas...- (113)

- Plus grave, la langue pratiquée dans la famille, souvent ailleurs un dialecte, se transforme vite au contact des différents groupes de la société française, en cédant aux phénomènes d'interférences (94).

Ces arguments ont appelé le développement d'une politique pédagogique adéquate.

Les modalités d'enseignement de la langue et de la culture d'origine :

Si on enregistre une évolution certaine sur le plan de la réglementation, les applications qu'en découlent ne sont pas totalement satisfaisantes.

La réglementation (59)

Les textes établissent une différence entre le niveau élémentaire et le niveau secondaire.

a) L'enseignement élémentaire :

1 - Les cours de langue maternelle sont à la charge des pays concernés. Ils sont dispensés dans les locaux scolaires, par des enseignants

recrutés et retribués par leur propre gouvernement.

2 - Deux modalités d'enseignement sont prévues qui reflètent l'évolution de la politique pédagogique.

- La circulaire du 12 juillet 1939 institue des cours de langue et de civilisation en dehors des horaires scolaires (13).

Nombre d'enseignements sont encore assurés selon cette réglementation.

Toutefois, ce système présente des inconvénients. Il impose à l'élève étranger une surcharge de ses horaires scolaires et débouche alors sur un taux de participation restreint.

- Devant ce constat, des accords bilatéraux ont été conclus entre les pays d'immigration et la France, qui prévoient l'intégration des cours de langue étrangère au tiers temps pédagogique des écoles.

Le pays souscrivant à cette question sont de plus en plus nombreux : le Portugal en 1973 (21), Italie et Tunisie en 1974 (22-23), Espagne et Maroc en 1975 (24-25), Yougoslavie en 1978 (26) la Turquie en 1978 (27), enfin l'Algérie en 1981

b) L'enseignement secondaire :

A ce niveau aussi deux modalités d'enseignement sont prévues :

1 - L'Education Nationale s'efforce de diversifier l'enseignement des langues vivantes (46). Douze langues sont susceptibles d'être enseignées à tous les élèves, autochtones ou étrangers : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe.

Cependant l'ouverture d'un cours réclame un effectif minimum.

2 - Quand une langue n'est pas enseignée dans le cursus normal, des cours parallèles, identiques à ceux dispensés dans le premier degré, peuvent être prévus par les autorités étrangères.

Une fois les textes posés, qu'en est-il de leur mise en oeuvre ?

B. En fait, qu'enseigner et comment enseigner ?

a) Il est évident que cet enseignement doit permettre à l'élève de s'imprégner de sa culture d'origine.

1 - Mais, outre l'absence de liens entre ces cours et les autres disciplines, la différence de méthode pédagogique entre enseignants français et étrangers a accentué la dichotomie existant entre les deux cultures, détournant souvent l'élève de sa langue maternelle (90).

2 - C'est pourquoi les pédagogues s'efforcent, à l'heure actuelle, de lier l'enseignement de la langue nationale avec celui que perçoit l'élève dans la classe française. Et ce, encore une fois par le biais des activités d'éveil. L'enseignant étranger part des activités entreprises avec le maître français pour les prolonger en direction du pays natal (103).

Les chances ^{de} réussite de cette pédagogie dépendent de la concertation qui doit s'établir entre enseignants français et étrangers. Malheureusement, les faits montrent que cette stratégie est rarement adoptée.

b) Malgré ces quelques difficultés d'application, il est légitime de constater l'effort des maîtres pour mener à bien cette politique. Ainsi des enseignants du département de la Moselle et des enseignements étrangers ont-ils organisé, pour les élèves étrangers, un voyage d'étude dans leur pays d'origine, effectué pendant les vacances scolaires (95).

X X
 X

Alors que cette politique pédagogique prévoit un enseignement parallèle de deux cultures différentes, une nouvelle tendance apparaît, l'interculturalisme, qui tente de dégager les zones de contacts et d'interférences entre les deux modèles culturels en présence.

X X
 X

SECTION 3 L'interculturalisme

Si le système scolaire actuel présente une nette amélioration par rapport à la politique assimilationniste antérieure, il n'en demeure pas moins qu'il comporte des lacunes, susceptibles d'être comblées si l'on se place dans une nouvelle perspective, l'interculturalisme.

I Les lacunes du système scolaire fondé sur l'enseignement parallèle de deux cultures :

Ce système n'est satisfaisant, ni pour l'enfant étranger, ni pour l'enfant français.

A. Les inconvénients du système pour l'enfant étranger :

L'enseignement de la langue nationale n'a pas corrigé les erreurs qu'il combattait.

a) *S'il ne suffit pas à réhabiliter la culture d'origine aux yeux du petit étranger, il est inopérant auprès des élèves français qui, n'y participant pas, restent confortés dans l'opinion qu'ils obtiennent la meilleure culture.*

b) *De plus, malgré l'enseignement qu'il subit dans sa langue maternelle, l'enfant se trouve toujours dans une situation de biculturalisme non maîtrisé, car aucun pont n'a jeté entre les deux modèles de société qu'on lui soumet.*

Outre les défauts qu'il présente pour l'enfant étranger, le système scolaire actuel n'est pas satisfaisant pour l'élève français.

B. Les lacunes du système scolaire actuel dans l'éducation du jeune français :

A une époque où les frontières s'ouvrent, où la maîtrise de plusieurs langues apparaît comme une nécessité, dans une société où la réussite d'un individu dépend de sa facilité d'adaptation aux situations nouvelles, il est de bon ton de préconiser une éducation biculturelle. - Il faut cependant reconnaître l'impérialisme culturel dont sont entachés de nombreux systèmes éducatifs : bilinguisme ou, à condition que les langues enseignées soient l'anglais ou l'allemand ! -

Par conséquent, alors que l'étranger bénéficie d'un enseignement de la langue et de la civilisation française, ne pourrait-il pas en retour enrichir l'autochtone de sa culture nationale ?

Partant de ce principe, les pédagogues proposent un modèle d'éducation interculturelle.

II L'interculturalisme :

L'orientation interculturelle s'est développée trop récemment pour être totalement exploitée. Ainsi, les principes adoptés font l'objet d'applications diverses.

A. La théorie de l'interculturalisme (110) :

a) Une éducation interculturaliste se réfère aux deux cultures à la fois : celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil. Elle tend à mieux faire comprendre la structure et le contenu de l'une et de l'autre, non pas de façon théorique mais dans le vécu-concret.

Une telle perspective, attentive à tous les modèles culturels environnants, aboutit à ouvrir l'école sur le milieu social. De ce fait, les activités de type socio-éducatif seront privilégiées, qui feront connaître les modes de vie adoptés dans les différentes sociétés.

b) L'originalité de cette démarche, par rapport à la précédente, est qu'elle applique au groupe social dans sa globalité. Chaque individu participe de cet enrichissement mutuel, qu'il soit français ou étranger, adulte ou enfant (114).

- élèves français et étrangers sont enseignés dans les deux langues. Ils prennent part à des travaux collectifs visant à dégager l'originalité de chaque culture : enquêtes, expositions...

- La conception et l'élaboration de ces activités interculturelles appellent une collaboration indispensable entre maîtres étrangers et maîtres français.

- Enfin, les parents d'élèves sont tous invités à faire connaître leur spécificité culturelle.

D'après ce canevas général ont été démarrées des expériences pédagogiques adoptant des stratégies différentes.

B. Les expériences interculturelles :

Elles sont plus ou moins impliquées dans la perspective inter-culturaliste.

a) Certains tendent à informer les élèves sur les différentes cultures étrangères représentées dans la classe :

1 - Ainsi, quatre écoles maternelles de l'agglomération d'Annecy organisent-elles des réunions parents-élèves visant à recréer l'atmosphère d'une culture étrangère : exposition d'objets, musique et danses du pays... (112).

2 - Au collège du Jas du Bouffon dans la Z.A.C. d'Aix-en-Provence, français et étrangers ont été intégrés aux activités interculturelles clôturées par un voyage en Algérie (107).

b) D'autres expériences font de la culture étrangère un des nerfs de la pédagogie :

1 - A l'école Henri Wallon de Fontenay sous Bois, (110), depuis 1975, cinq classes interculturelles regroupent chacune deux tiers de français, un tiers de portugais.

Les disciplines habituelles y sont enseignées. L'histoire et la géographie de la France et du Portugal convergent en un cours unique.

L'enseignement de la langue portugaise est dispensé à tous les élèves : trois heures par semaine pour les étrangers, un heure pour les français, y compris l'instituteur.

2 - Autre établissement, autre pédagogie : l'école de la rue Vitruve, à Paris XX^e (111), propose un enseignement des cultures portugaise, yougoslave et arabe. Ces cours sont à choisir en option parmi d'autres activités. Les élèves y participant ont à montrer, pendant l'année scolaire, un projet visant à faire connaître la civilisation étudiée : modes de vie, coutumes, arts, habitat...

L'attrait de ce travail interculturel est indéniable.

Parti d'un petit groupe d'élèves français et étrangers, il s'est vite étendu à toute l'école. En outre, la présentation de cette étude a débordé le cadre scolaire pour prendre place dans diverses manifestations interculturelles de la ville.

. Le bilan provisoire de cette nouvelle orientation pédagogique est positif.

- Les différentes expériences débouchent sur une revalorisation des enfants étrangers. Ceux-ci ont la satisfaction d'apporter des connaissances aux français, tandis que ces derniers montrent un intérêt grandissant envers une culture dont ils ne soupçonnaient pas la richesse.

- Il en découle une détente dans les relations entre autochtones et immigrés, situation propice à l'insertion du petit étranger.

. Cependant, la nouveauté de ces expériences ne permet pas de tirer des conclusions trop hatives.

- Un écueil est toutefois à éviter, contre lequel se sont heurtés bon nombre de pédagogues, c'est celui du "folklorisme". La découverte d'une civilisation étrangère ne doit pas se limiter aux seuls aspects exotiques et touristiques - cuisine... - en quel cas elle est vouée à un échec certain.

En outre, d'aucuns se demandent si l'orientation interculturelle ne fera pas de l'enfant un véritable apatride culturel, incapable de choisir entre les deux modèles de société qui lui sont proposés.

X X

X

L'évolution de la politique pédagogique depuis 1970, tant sur le plan de l'apprentissage du français que sur celui de l'enseignement des langues étrangères, n'a malheureusement pas été suivie par tous les enseignants . Devant les difficultés qu'ils éprouvent à appréhender le phénomène "immigré", les pouvoirs publics en sont venus à repenser leur formation.

X X

X

Etant donné la spécificité de la situation scolaire des étrangers, le gouvernement a créé des centres de formation (Section 1) susceptibles de sensibiliser les enseignants aux problèmes existants et aux solutions plausibles (Section 2).

SECTION 1 Les C.E.F.I.S.E.M. (centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants).

Par une note du 25 juin 1975, la Direction des Collèges instituait à l'Ecole Normale de Lyon le premier centre de formation pour la scolarisation des étrangers (38). Aujourd'hui dix autres centres ont été créés dans les départements où la présence des travailleurs immigrés est importante (39), (40), (41).

La structure souple de ces C.E.F.I.S.E.M. permet de développer des actions spécifiques répondant à des besoins régionaux.

I La structure des C.E.F.I.S.E.M. (59), (114) :

A Statut :

Les C.E.F.I.S.E.M. forment des sections pédagogiques de l'Ecole Normale dans laquelle ils sont implantés, et sont donc placés sous l'autorité des directeurs de ces écoles.

Il faut reconnaître cependant l'autonomie d'action ~~de~~ font preuve les animateurs permanents de ces centres.

B Ces centres sont ouverts aux divers personnels concernés par la scolarisation des enfants étrangers :

- instituteurs et maîtres du second degré
- rééducateurs, assistants sociaux, conseillers d'orientation, conseillers pédagogiques, psychologues...
- maîtres étrangers
- formateurs d'enseignants
- élèves instituteurs.

II Le rôle des C.E.F.I.S.E.M. (59) (114) :

L'objectif visé n'est pas de former des spécialistes dans l'éducation des immigrés, ce qui favoriserait le ghetto si souvent décrié, mais de sensibiliser le personnel enseignant aux difficultés présentes.

Les C.E.F.I.S.E.M. prévoient deux types de formation :

- Une formation initiale est proposée en option aux élèves instituteurs.

- Une formation continue consiste en journées d'études et en stages de une à six semaines.

Ces rencontres permettent aux maîtres de bénéficier de l'appui d'experts tels que sociologues et linguistes. De plus, elles favorisent les échanges entre enseignants français et étrangers.

X X

X

Les C.E.F.I.S.E.M. ne prétendent pas imposer une démarche pédagogique précise mais proposent diverses actions susceptibles de répondre à l'attente des enseignants.

SECTION 2 L'enseignement des maîtres

Cet enseignement suit trois orientations : initiation aux sciences humaines, pédagogie générale, et didactique des langues (114).

I Initiation aux sciences humaines :

L'objectif est d'imprégner les maîtres de l'identité culturelle du petit étranger. Différentes disciplines sont abordées parmi lesquelles, économie, ethnologie, étude des phénomènes migratoires ; enfin les pédagogues sont initiés aux divers systèmes éducatifs existant dans les pays concernés.

II Pédagogie générale :

La nouvelle pédagogie , centrée sur l'apprenant, se doit de respecter le rythme des élèves. L'instituteur n'a plus à suivre un programme préétabli. Tout en visant certains objectifs à atteindre, il doit aménager son enseignement en fonction des connaissances de chaque enfant.

Cette démarche suppose donc que le maître ait de meilleurs moyens d'évaluation que ceux dont il disposait jusqu'à maintenant. Cette évaluation doit être effectuée en fonction des progrès que l'élève enregistre et non des résultats qu'il obtient : ainsi, seront évitées plus d'une orientation en enseignement spécial des premier et second degrés.

III Enseignement des langues :

L'enseignement des langues est le plus difficile à saisir. Les C.E.F.I.S.E.M. à l'heure actuelle, insistent sur le langage en tant que pratique sociale et s'efforcent de familiariser les maîtres avec les structures fondamentales des langues étrangères les plus communes : arabe, portugais...

X X

X

CONCLUSION

La politique d'insertion scolaire des immigrés s'inscrit dans un courant de réformes qui s'étend à toute l'Europe. Les problèmes soulevés étant similaires d'un pays à l'autre, réflexions et expériences sont mises en communs (114).

Néanmoins cette insertion est loin d'être réussie, freinée à la fois par la timidité d'application de la réglementation en vigueur, et le défaut d'une politique globale qui s'attaquerait aux phénomènes sociaux et économiques de l'immigration.

X X

X

3 ème PARTIE

B I B L I O G R A P H I E

Cette bibliographie ne saurait être exhaustive. Elle établit une mise à jour de la littérature relative à la scolarisation des enfants immigrés et reprend les quelques ouvrages de base cités dans la note de synthèse.

Deux entrées ont été prévues :

- . Liste des références classées thématiquement
- . Index des auteurs.

Les ouvrages sont regroupés comme suit :

— Titre I Bibliographies (classement chronologique)

— Titre II Généralités

- ^{chapitre} Groupe I Règlementation (classement thématique réalisé par

le Ministère de l'Education Nationale).

Section I Dispositions spécifiques aux étrangers

Section II Dispositions concernant les enseignants
des enfants étrangers.

Section III Dispositions concernant aussi les enfants
étrangers.

- Chapitre II Statistiques (classement chronologique)
- Chapitre II Aspects généraux de la scolarisation des
enfants étrangers (classement dans l'ordre
alphabétique des titres).

— titre III Pédagogie

- Chapitre I Orientations pédagogiques (classement dans l'ordre
alphabétique des titres *à l'intérieur de chaque section*)

Section I Disciplines scolaires.

Section II Expériences pédagogiques

Section III Formation des maîtres

- Chapitre II Matériel pédagogique (classé ^{ment} dans l'ordre alphabé-
tique des titres *à l'intérieur de chaque section*)

Section I Méthodes d'apprentissage du français

Section II Matériel d'accompagnement

Section III Lexicographie.

T I T R E I B I B L I O G R A P H I E S
--

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE

- n° 1 La scolarisation des enfants de travailleurs migrants (1969 - 1973, additif 1974) : bibliographie / B.E.L.C. (bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française à l'étranger), I.N.R.D.P. / (institut national de recherche et de documentation pédagogiques). Paris : I.N.R.D.P. 1974, 10 p.
La bibliographie renferme les références portant essentiellement sur les jeunes étrangers vivant en France.
- n° 2 La scolarisation des enfants de travailleurs migrants (1969 - 1975, additif mai 1976) : bibliographie / B.E.L.C. (bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française à l'étranger), I.N.R.D.P. (institut national de recherche et de documentation pédagogiques). Paris : I.N.R.D.P., 1976, 19 p.
La bibliographie renferme les références portant essentiellement sur les jeunes étrangers vivant en France.
- n° 3 La scolarisation des enfants de travailleurs migrants (1960 - 1977, additif décembre 1978) : bibliographie - C.N.D.P. migrants (centre national de documentation pédagogique-service de documentation migrants). Paris : C.N.D.P. migrants, 1978, 38 p.
La bibliographie signale la littérature relative à la scolarisation des jeunes étrangers en France et dans quelques pays européens.
- n° 4 Bibliographie sélective et analytique sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants en France / M.C. Muñoz.
Paris : C.I.E.M.M., 1978, 87 p.
L'étude couvre la production (articles, brochures, ouvrages) de la période 1970-1977 (octobre).

n° 5 Bibliographie sélective et analytique sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants en France : mise à jour octobre 1977 - octobre 1978 / M.C. Muñoz. Paris : C.I.E.M.M. 1978, 41 p.

n° 6 Bibliographie analytique sur les jeunes étrangers (immigrés ou fils d'immigrés) / M.C, Muñoz. Paris : C.I.E.M.M. 1980, 101 P.

L'étude comporte trois volets :

- 1 - Analyse de la littérature sur les jeunes étrangers en France.
- 2 - Présentation de quelques références sur les jeunes étrangers dans les pays européens.
- 3 - Analyse des publications des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

x

x

x

Classement thématique

SECTION I

Dispositions spécifiques aux étrangers.

I Scolarisation et enseignement du français.

- Premier et second degrés :

n° 7 Circulaire n° 78 238 du 25 juillet 1978

(B.O. n° 31 du 7 septembre 1978)

Objet : Scolarisation des enfants immigrés :

- 1 - accueil des parents étrangers.
- 2 - accueil des élèves étrangers.
- 3 - valorisation des langues et cultures d'origine.
- 4 - connaissance de la scolarité antérieure ; accès aux différents niveaux de la scolarité ; soutien orientation.

- Premier degré :

n° 8 Circulaire n° IX 70-37 du 13 janvier 1970

(B.O.E.N. n° 5 du 29 janvier 1970)

Objet : Classes expérimentales d'initiation pour enfants étrangers.

- Second degré :

n° 9 Circulaire n° 73 383 du 25 septembre 1973

(B.O.E.N. n° 36 du 4 octobre 1973)

Objet : Scolarisation des enfants étrangers non francophones arrivant en France entre 12 et 16 ans.

II Accueil et aide

- Premier et second degrés :

n° 10 Circulaire n° 75 245 du 17 juillet 1975

(B.O. n° 30 du 31 juillet 1975)

Objet : Accueil des jeunes originaires d'Indochine.

n° 11 Circulaire n° 75 492 du 31 décembre 1975

(B.O. n° 2 du 15 janvier 1976)

Objet : Orientation des jeunes réfugiés indochinois accueillis dans les établissements publics.

- Second degré :

n° 12 Circulaire 73 367 du 13 septembre 1973

(B.O.E.N. n° 34 du 30 septembre 1973)

Objet : Bourses nationales d'études aux élèves étrangers résidant en France et fréquentant des établissements d'enseignement du second degré.

III Langues et cultures d'origine

A Organisation pratique

Premier et second degrés :

n° 13 Circulaire du 12 juillet 1939

Objet : Moniteurs étrangers et conditions d'ouverture de cours de langues étrangères.

n° 14 Circulaire n° 78 103 du 7 mars 1978

(B.O. n° 11 du 16 mars 1978)

Objet : Ouverture des établissements d'enseignement au-delà des horaires des périodes scolaires.

n° 15 Circulaire n° 80 303 du 11 juillet 1980

(B.O. n° 29 du 24 juillet 1980)

Objet : Application de la circulaire ministérielle n° 78 103 relative à l'ouverture des établissements d'enseignement au-delà des horaires ou périodes scolaires.

- Premier degré :

n° 16 Circulaire n° 75 148 du 9 avril 1975

(B.O. n° 15 du 17 avril 1975)

Objet : Enseignement des langues nationales à l'intention d'élèves immigrés dans le cadre du tiers temps des écoles élémentaires.

n° 17 Circulaire n° 76 128 du 30 mars 1976

(B.O. du 13 mai 1976)

Objet : Utilisation des locaux scolaires, en dehors des heures de classes, pour l'ouverture de cours en langue maternelle à des élèves étrangers des écoles élémentaires.

n° 18 Circulaire n° 78 011 du 6 janvier 1978

(B.O. n° 3 du 19 janvier 1978)

Objet : Organisation dans le cadre du tiers temps pédagogique d'un enseignement en leur langue nationale aux enfants immigrés scolarisés dans les écoles élémentaires.

n° 19 Circulaire n° 79 158 du 16 mai 1979

(B.O. n° 21 du 24 mai 1979)

Objet : Création d'une commission auprès de l'inspecteur d'académie en vue de la mise en place dans les écoles des cours de langues et cultures d'origine destinés aux enfants immigrés.

- Second degré :

n° 20 Circulaire n° 77 345 du 28 septembre 1977

(B.O. n° 36 du 13 octobre 1977)

Objet : Mise en place de cours de langues et de civilisations nationales en dehors du temps scolaire dans les collèges à l'intention des élèves étrangers scolarisés dans ces établissements.

B Accords bilatéraux

- Premier degré :

n° 21 Circulaires n° 73 1008 du 2 février 1973 et
n° 73 1038 du 6 mars 1973

(non publiées au B.O.)

Objet : Enseignement du portugais à des élèves portugais
scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

n° 22 Circulaire n° 74 1015 du 19 février 1974

(non publiée au B.O.)

Objet : Enseignement de l'italien à l'intention des élèves
italiens scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

n° 23 Lettre n° 375 (DE.6) du 29 novembre 1974

A Messieurs les Recteurs et Inspecteurs d'Académie

Objet : Enseignement de l'arabe à l'intention des élèves
tunisiens scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

n° 24 Lettre n° 662 (DE.6) du 7 mars 1975

à Messieurs les Recteurs et Inspecteurs d'Académie

Objet : Enseignement de l'espagnol à l'intention des élèves
espagnols scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

n° 25 Lettre n° 1391 (DE.6) du 6 novembre 1975

à Messieurs les Recteurs et Inspecteurs d'Académie

Objet : Enseignement de l'arabe à l'intention des élèves
marocains scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

n° 26 Circulaire n° 77 447 du 21 novembre 1977

(B.O. n° 44 du 8 décembre 1977)

Objet : Enseignement de leur langue nationale aux élèves
yougoslaves scolarisés dans l'enseignement élémentaire
(serbo-croate, slovène, macédonien...).

n° 27 Circulaire n° 78 323 du 22 septembre 1978

(B.O. n° 36 du 12 octobre 1978)

Objet : Enseignement de leur langue nationale aux élèves turcs scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

C Divers :

- Premier et second degrés :

n° 28 Circulaire n° 77 071 du 17 février 1977

(B.O. n° 7 du 24 février 1977)

Objet : Calendrier des fêtes musulmanes.

n° 29 Circulaire n° 77 446 du 22 novembre 1977

(B.O. n° 44 du 8 décembre 1977)

Objet : Calendrier des fêtes israélites.

/ Suivi de l'histoire scolaire

- Premier et second degrés :

n° 30 Circulaire n° 78 006 du 5 janvier 1978

(B.O. n° 2 du 12 janvier 1978)

Objet : Utilisation en France du livret scolaire et de santé élaboré sous les auspices du Conseil de l'Europe pour les enfants scolarisés dans un pays étranger.

n° 31 Circulaire n° 78 054 du 31 janvier 1978

(B.O. n° 7 du 16 février 1978)

Objet : Transfert de dossier scolaires à destination ou en provenance de l'étranger.

SECTION 2

Dispositions concernant les enseignants
des enfants étrangers.enseignants étrangers :- Premier degré :n° 32 Arrêté du 29 juin 1977

(B.O. n° 29 bis du 28 juillet 1977)

Objet : Situation des maîtres étrangers chargés de dispenser un enseignement en leur langue nationale aux enfants immigrés scolarisés dans les écoles élémentaires françaises.

n° 33 Circulaire n° 78 057 du 2 février 1978

(B.O. n° 7 du 16 février 1978)

Objet : Situation des maîtres étrangers enseignant leur langue nationale aux enfants immigrés en France. Procédure de délivrance de la carte spéciale E.M.

enseignants françaisPremier et second degré :n° 34 Circulaire n° 74 219 du 11 juin 1974

(B.O. n° 26 du 27 juin 1974)

Objet : Rémunération des instituteurs assurant un enseignement en français en faveur des enfants étrangers non francophones.

Formation et documentation des enseignants- Premier et second degré :n° 35 Circulaire n° 73 419 du 22 octobre 1973(B.O.E.N. n° 40 du 1^{er} novembre 1973)

Objet : Circulaire d'orientation sur les actions pour les étrangers en France.

En annexe : création d'un centre de documentation concernant les problèmes de formation des travailleurs migrants et de leur famille.

n° 36 Circulaire n° 75 102 du 4 mars 1975 et

Note de service n° 81 004 du 6 janvier 1981

(B.O. n° 3 du 22 janvier 1981)

Objet : Candidatures au stage organisé par l'école normale supérieure de Saint-Cloud pour la formation de spécialistes des techniques modernes d'éducation.

n° 37 Arrêté du 3 mars 1977

(B.O. n° 11 du 24 mars 1977)

Objet : Organisation des services du centre national de documentation pédagogique (service rattaché : centre de documentation pour la formation des travailleurs migrants et de leur famille).

- Premier degré :

n° 38 Note du 25 juin 1975

Objet : Ouverture à l'école normale d'institutrices de Lyon d'un C.E.F.I.S.E.M. (centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants).

n° 39 Circulaire n° 76 387 du 4 novembre 1976

(B.O. n° 42 du 18 novembre 1976)

Objet : Ouverture des C.E.F.I.S.E.M. (centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants) : Lyon, Douai, Grenoble, Paris, Marseille.

n° 40 Circulaire n° 77 310 du 1^{er} septembre 1977

(B.O. n° 34 du 29 septembre 1977)

Objet : Ouverture de C.E.F.I.S.E.M. (centre de formation de l'information pour la scolarisation des enfants migrants) Metz, Bordeaux.

n° 41 Circulaire n° 80 395 du 22 septembre 1980

(B.O. n° 34 du 2 octobre 1980)

Objet : Rôle des C.E.F.I.S.E.M. (centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants). Ouverture de nouveaux centres : Caen, Besançon, Strasbourg, Toulouse.

SECTION 3

Dispositions concernant aussi les enfants
étrangers.

Soutien- Premier et second degrés

n° 42 Arrêté du 28 mars 1977

(B.O. n° 13 du 7 avril 1977)

Objet : Organisation des actions de soutien dans les écoles
et les collèges et des activités d'approfondissement
dans les collèges.

- Premier degré

n° 43 Circulaire n° 77 123 du 28 mars 1977

(B.O. n° 13 du 7 avril 1977)

Objet : Pédagogie de soutien à l'école primaire.

- Second degré

n° 44 Circulaire n° 77 124 du 28 mars 1977

(B.O. n° 13 du 7 avril 1977)

Objet : Actions de soutien et activités d'approfondissement
dans les collèges : français, mathématiques langues,
vivante étrangère.

I Inadaptation- Premier et second degrés

n° 45 Circulaire n° IV 7083 du 9 février 1970

(B.O. n° 8 du 19 février 1970)

Objet : Prévention des inadaptations. Groupes d'aide
psycho-pédagogique. Sections et classes d'adaptation.

I Langues vivantes

- Second degré

n° 46 Circulaire 77 065 du 14 février 1977

(B.O. n° 7 du 24 février 1977)

Objet : Mise en oeuvre de la politique de diversification de l'enseignement des langues vivantes.

n° 47 Circulaire n° 77 161 du 29 avril 1977

(B.O. n° 22 ter du 9 juin 1977)

Objet : Enseignement de l'espagnol dans les collèges.

n° 48 Circulaire n° 77 162 du 29 avril 1977

(B.O. n° 22 ter du 9 juin 1977)

Objet : Enseignement du portugais dans les collèges.

n° 49 Circulaire n° 77 216 du 22 juin 1977

(B.O. n° 26 du 7 juillet 1977)

Objet : Enseignement de l'arabe dans les collèges.

n° 50 Circulaire n° 77 218 du 22 juin 1977

(B.O. n° 27 du 14 juillet 1977)

Objet : Enseignement de l'italien dans les collèges.

Participation aux comités et conseils - parents et enfants

- Premier degré

n° 51 Décret n° 76 1302 du 28 décembre 1976

(B.O. n° spécial du 6 janvier 1977)

Objet : Organisation et fonctionnement du comité des parents dans les écoles.

n° 52 Circulaire n° 78 226 du 17 juillet 1978

(B.O. n° 30 du 27 juillet 1978)

Objet : Elections des comités des parents dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

- Second degré

n° 53 Décret n° 76 1305 du 28 décembre 1976

(B.O. n° spécial du 6 janvier 1977)

Objet : Organisation administrative et financière des collèges
et lycées.

Préparations de rentrée : rentrée scolaire 1981

- Premier et second degré

n° 54 Circulaire n° 81 238 du 1er juillet 1981

(B.O. n° 27 du 9 juillet 1981)

Objet : Zones prioritaires

- Premier degré

n° 55 Note de service n° 81 239 du 1er juillet 1981

(B.O. n° 27 du 9 juillet 1981)

Objet : Préparation de la rentrée 1981 dans le premier degré.

- Second degré

n° 56 Note de service n° 81 243 du 1er juillet 1981

(B.O. n° 27 du 9 juillet 1981)

Objet : Mesures pédagogiques prioritaires dans les collèges
en 1981 - 1982.

CHAPITRE II

STATISTIQUES

Classement chronologique

n° 57 Statistiques de l'enseignement 1970/71 - 1976/77. Eurostat 1978, n° spécial, 193 p.

n° 58 Etude sur la scolarisation des enfants étrangers en France dans les enseignements du 1er et 2e degrés. dossier d'information : Ministère de l'éducation, service des études informatiques et statistiques. 1979, 141 P.

n° 59 Scolarisation des enfants étrangers / M. Huart. Dossier d'information : Ministère de l'éducation, service des études informatiques et statistiques. 1981, 74 P.

CHAPITRE III

ASPECTS GENERAUX DE LA SCOLARISATION DES
ENFANTS ETRANGERS.

Classement dans l'ordre alphabétique des titres

- n° 60 Adolescents immigrés : réflexions sur les critères d'orientation des jeunes immigrés / P. Demarét - Migrants - formation. Octobre 1978, n° 29- 30, p 71.- 76.
- n° 61 Antonio a-t-il une chance ?. Hommes et migrations. le octobre 1980, n° 997, p. 29 - 30.
- n° 62 Le cadre juridique de la scolarisation des enfants migrants en France / M.F. Soubiran - Sociologie du du Sud-est. 1976, n° 10, p 55 - 84.
- n° 63 Documents de vie pratique : 4. Le jeune enfant. Paris : C.N.D.P. documentation migrants, (S.D.), 60 p.
- n° 64 Dossier des travailleurs étrangers dans la commune de Marseille : étude sur la scolarisation des étrangers à Marseille / F. Lesme ~~de~~. Marseille : C.L.A.R.B., 1974, 143 p.
- n° 65 L'école en question / B. Girad de l'Ain, J. Touscoz, J.W. Rapierre, R. Lassale, ... (etal.). ~~de~~ Paris : Desclee de Brouwer, 1973, 166 p.
- n° 66 Enfants de travailleurs immigrés = enfants non favorisés ? Approche - communicationnelle / C. de Heredia Deprez, D. François. B.R.E.F. (Bulletin de recherche sur l'enseignement du français Tours). 1979, n° 18, p. 19 - 32.
- n° 67 Les enfants de travailleurs migrants. ~~xx~~ L'orientation scolaire et professionnelle anc. B.I.N.O.P. (Bulletin de l'institut national d'orientation scolaire et professionnelle). 1980, V 9, n° 3, p. 195 - 280.

- n° 68 Les enfants de travailleurs migrants et l'école française / P. Grange - Saint Cloud : C.R.E.D.I.F. 1975, 13 p.
- n° 69 Les enfants de travailleurs migrants en Europe : santé, scolarité, adaptation sociale. Colloque international organisé à Paris, 19 - 22 mars 1973 Paris : E.S.F., 1974, 151 p.
- n° 70 Les enfants de travailleurs migrants et les pays d'origine. Rapport du colloque international d'Ankara, 7 - 10 juin 1977 / Y. Charbit. Paris : C.I.E. 1978, 146 p.
- n° 71 Un entretien avec Saïd Hamadi, animateur des "compagnons de la marionette et de l'expression" / S. Hamadi, M. Addallal-Preteille. L'école et la vie. 1979/1980 n° 6, p. 17-21.
- n° 72 Ces gens qu'on appelle migrants / H. Mengin. L'école des parents. 1972, n° 9, P. 53 - 61.
- n° 73 Identité, bilinguisme et biculturalisme / J. Tourre, A. Giabicani. Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence anc. Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance. 1979, V. 27, n° 7 - 8 p. 341 - 350.
- n° 74 L'immigration à Fos-sur-mer (1973-1974) : problèmes des enfants de l'immigration familiale / P. Raymond, E. Morin. Th . 3e cycle (S.I.), (S.D.), p. 115 - 129.
- n° 75 Les immigrés de la deuxième génération / C. Bédarida. Le monde de l'éducation. Janvier 1982, n° 79, P. 49 - 51.
- n° 76 Les immigrés en milieu rural et la formation. Migrants formation. 1979, n° 35 - 36, p. 5 - 121.
- n° 77 Le langage étranger / N. Jeanson. L'école des parents 1976, n° 8, P. 41 - 42.

- n° 78 Les migrations externes : approches diverses de quelques aspects significatifs du fait migratoire en France. - Revue française des affaires sociales. Avril-Juin 1978. n° spécial, 234 p.
- n° 79 Un nouveau défi : le quart-monde et les immigrés à l'école / C. Vicente, F. Rosenstiehl, D.S.A. (documents service adolescence). 1979, n° 31, p. 13-20.
- n° 80 La nouvelle politique de l'immigration. Paris : Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, 1977, 164 p.
- n° 81 On est toujours l'immigré de quelqu'un. Vers l'éducation nouvelle. 1978, n° 326, p. 4- 17.
- n° 82 Orientations des enfants étrangers à l'issue d'un passage en classe spéciale (classe d'initiation, classe d'adaptation) / J. Clevy. Saint-Cloud, Ecole normale supérieure : C.R.E.D.I.F., Juin 1976, 20 P. + annexes.
- n° 83 Plaidoyer pour une éducation transculturelle M. Mauviel. Revue française de pédagogie. Octobre - Décembre 1979, n° 49, P. 21- 34.
- n° 84 Un problème humain : la scolarisation des enfants immigrés / G. Mauco. La tribune de l'enfance. 1973, V. 11, n° 100, P. 20- 23.
- n° 85 Problèmes d'adaptation en France des enfants des réfugiés du Cône Sud de l'Amérique latine / A. Vasquez, G. Richard. Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle. 1980, n° 1, P. 87 - 116.
- n° 86 La progression scolaire des enfants étrangers en France / H. Gratiot-Alphandery, E. Chapuis, S. Amselle. L'orientation scolaire et professionnel. anc B.I.N.O.P. (Bulletin de l'institut national d'orientation scolaire et professionnelle). 1980, V. 9, n° 3, P. 253 - 266.

- n° 87 Questions-réponses sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants. Paris : E.S.F. 1976, 163 P.
- n° 88 Réalités interculturelles / B. Boissonnier. Le Conseiller d'éducation Dijon. 1978, n° 55, P. 13- 15.
- n° 89 Le rôle compensatoire de l'éducation préscolaire pour les enfants de familles en difficulté sur le plan humain / M. Dell'Acqua. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1976, 64 P.
- n° 90 La scolarisation des enfants étrangers en France / sous la direction de L. Porcher. Paris : C.R.E.D.I.F. 1978 204 P.
- n° 91 scolarisation des enfants étrangers à l'hôpital / M. Barbier-Bouret, M. Charlot. Migrants-formation, 1979, n° 37, P. B67-B.70.
- n° 92 La scolarisation des enfants d'immigrés dans le cadre de l'école obligatoire / Aulagnon, Chabrol, Charpillon, Edant. Paris, E.N.A. 1974, 48 + annexes.
- n° 93 Scolarisation des enfants migrants. Bulletin régional des des enseignants de Français. Octobre 1977, n° 2, 48 P.
- n° 94 La scolarisation des enfants de migrants / Mechta, Sauson, Galichet. Bulletin de la société Alfred Binet et Théodore Simon. 1976, n° 550, P. 2 -31.
- n° 95 Scolarisation et formation professionnelle des enfants de travailleurs italiens et portugais en Moselle / N. Lilti-Huguet. Metz : C.I.E.D.E.H.L. 1974, 149 P.
- n° 96 Scolarisation des immigrés en milieu rural. Migrants formation. 1979, n° 35- 36, P. 95- 106.
- n° 97 La scolarizzazione dei figli degli emigrati analizi e indicazioni. Studi emigrazione. 1980, n° 57, P. 3- 151.
- n° 98 La socialisation de l'enfant maghrebin / A. Belbahri. Cahiers de recherche : groupe de recherches sur le procès de socialisation Bron. 1978, n° 2, P. 1- 34.

n° 99 Le temps social : enfants étrangers à l'école française /
A. Vasquez. Enfance. 1980, n° 3, P. 179-191.

n° 100 Les travailleurs étrangers dans la cité. Correspondance
municipale. Mai Juin 1972, n° 131-132, P. 5-77.

x

x

x

TITRE III PEDAGOGIE

CHAPITRE I

Orientations pédagogiques

Section 1

Disciplines scolaires

- n° 101 Les enfants de partout et l'aide française / P. Grange, P. Cherel. Hommes et migrations études. 1975, n° 123, 155 p.
- n° 102 L'enseignement des mathématiques en classe d'initiation / L. Moll. Migrants-formation. 1973, n° 34, p. D 1 - D 6.
- n° 103 Des simulations de l'audio-visuel aux situations réelles des activités d'éveil. Hommes et migrations. 15 juillet 1978, n° 953, p. 3-55.
- n° 104 Soutien pédagogique pour enfants étrangers / J. Clewy. Migrants-formation. 1979, n° 34, p. C 1 - C 22.
- n° 105 Un test adapté aux enfants de migrants : mathématique sans paroles (M.S.P.) / D. Leonardi, J. Pelnard-Considere. L'orientation scolaire et professionnelle anc. B.I.N.O.P. (Bulletin de l'institut national d'orientation scolaire et professionnelle). 1980, V. 9 n° 3, P. 267 - 280.

<p style="text-align: center;">SECTION 2</p> <p style="text-align: center;">EXPERIENCES PEDAGOGIQUES</p>
--

Classement dans l'ordre alphabétique des titres

- n° 106 Adolescents immigrés : des adolescents portugais progressent dans l'enseignement de la langue maternelle. Migrants-formation Octobre 1978, n° 29 - 30 , p. 97.
- n° 107 Au C.E.S. français et migrants se rencontrent / C. Iasnel. Vers l'éducation nouvelle. 1979, n° 338, p. 33 - 39.
- n° 108 Les enfants d'immigrés à l'école : où est le seuil d'intolérance / H. Bensaïd. Le Monde. 17 février 1981, p. 14.
- n° 109 Ces enfants-là: 1. Des corps sans langue, 2. A l'ombre des pylônes / J.P. Vélis. L'Education. 6 mai 1976, n° 281, p. 12 - 14. 13 mai 1976, n° 282, p. 14 - 18.
- n° 110 Expériences et perspectives d'éducation interculturelle / R. Padrun . Techniques d'instruction : bulletin du GRETI-Neuchatel, 1978. n° spécial. p. 28 - 31.
- n° 111 Langue et culture arabe à l'école de la rue Vitruve / B. Halff, H. Gurman, M/ Lopez, G. Ladkany. Hommes et migrations. 15 mars 1977, n° 923, p. 3-21.
- n° 112 Une pédagogie plus ouverte pour un meilleur accueil des enfants de travailleurs migrants / M. Goutard. International journal of early childhood. 1978, v. 10, n° 1, P. 18 - 21

SECTION 3

Formation des maîtres.

- n° 113 Education des enfants migrants : dossiers pour une formation interculturelle des maîtres, la situation socio-culturelle des migrants et de leurs famille en France / B. Blot. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1980, 42 P.
- n° 114 L'éducation des enfants de travailleurs migrants en Europe : l'interculturalisme et la formation des enseignants / L. Porcher. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1981, 193 P.
- n° 115 Une option pédagogique ouverte : l'interculturalisme / L. Porcher. L'école et la vie. 1981, n° 5, P. 15-22.
1981, n° 6, P. 17- 27.

CHAPITRE II MATERIEL PEDAGOGIQUE

SECTION 1

Méthodes d'apprentissage du français

Méthodes destinées aux enfants (7-12 ans).

- n° 116 J'apprends à lire en français / P. Grange. Paris :
Didier, 1976, Livres + Affichettes mots.
Initiation.
- n° 117 Bonjour Line. Paris : Didier, 1976. Livres + Films
fixes + bandes magnétiques.
Initiation.
- n° 118 Le français sur mesure (série rouge) / R. Lichet.
Paris : Hachette, 1975. Livres.
Perfectionnement.
- n° 119 Frère Jacques. Paris : Hachette / BELC : ~~1960~~. 1976.
Livres + tableau de feutre + bandes magnétiques. 3 niveaux :
Frère Jacques 1/J. Bertrand, J.L. Frérot, M. Garnier.
Initiation.
Frère Jacques 1/J. Bertrand, J.L. Frérot, G. Romary.
Initiation.
Frère Jacques 3/N. Mac Bride, G. Romary.
Perfectionnement.

[Méthodes destinées aux adolescents (<12 ans).

- n° 120 Alouette / H. Baylard, V. Tocatlidou, A. Le Trionnaire.
Paris : Hatier, 1978. Livres + tableau de feutre + cas-
settes.
2 niveaux :
Alouette 1 : initiation
Alouette 2 : perfectionnement.

n° 121 Les aventures des Gammas :

1. les Gammas n'existent pas,
 2. Les Gammas "ni vu, ni connu",
 3. Les Gammas ont le mal du pays/
- F. Weiss. Paris : Clé international, 1975 1977.
Bandes dessinées + cassettes. Perfectionnement.

n° 122 Les aventures de Yassine :

1. Yassine et la flûte enchantée,
 2. Yassine et l'ordinateur,
 3. Yassine en France/
- O. Petit. Paris : Clé international, 1975.
Livres + bandes dessinées + bandes magnétiques. Perfectionnement.

n° 123 Escapade / M. Gouvenet, P. Neveu. Paris : Didier, 1973.

Livres + films fixes + bandes magnétiques. Perfectionnement.

n° 124 Le français sur mesure (série verte) / R. Lichet.

Paris : Hachette, 1975. Livres. Perfectionnement.

n° 125 Le français par la méthode audio-visuelle / H. Gouvenet,

P. Gubérina, P. Rivene, P. Vettier, P. Neveu. Paris :
Didier, 1962. Livres + films fixes + cassettes + bandes
magnétiques. Initiation.

n° 126 La France en direct / sous la direction de J. Capelle

et G. Capelle. Paris : Hachette 1968. Livres + tableau
de feutre + films + bandes magnétiques.

4 niveaux :

- Niveaux 1 et 2 : version romane / J. Capelle, G. Capelle,
E. Companys.

Initiation.

- Niveaux 3 et 4 / J. Capelle G. Capelle, Grand-Clément,
Quénelle.

Perfectionnement jusqu'à un niveau d'entrée à l'université.

- n° 127 Initiation à l'expression écrite. Paris : Didier, 1973
 Livres + bandes magnétiques.
 2 niveaux
 -Initiation à l'expression écrite 1 / C. de Margerie
 -Initiation à l'expression écrite 2 / T. Delporte.
- n° 128 Interlignes / M.I. Moget, H. Besse, F. Lapeyre,
 E. Papo, P. Neveu. Paris : Didier, 1973.
 livres + films + bandes magnétiques.
 Perfectionnement.
- n° 129 Méthode Orange / sous la direction de Reboullet
 Paris : Hachette, 1978.
 Livres + diapositives + bandes magnétiques.
 3 niveaux :
 -Degré 1 / Reboullet, Malandain, Verdol.
 Initiation.
 -Degré 2 / Reboullet, ~~Combe~~ MacBride, Olivieri, Wendt.
 Perfectionnement.
 -Degré 3 / Reboullet, ~~Combe~~-MacBride, Lieutaud, Malandain,
 Verdol.
 Perfectionnement.
- n° 130 Transition / M.I. Moget, M. Argaud, F. Lapeyre, P. Neveu,..
 (et al). Paris : Didier, 1970.
 Livres + Films fixes + bandes magnétiques.
 Perfectionnement.
- n° 131 De vive voix / M.I. Moget, P. Neveu. Paris : Didier, 1975.
 Livres + films + bandes magnétiques.
 Initiation.
- n° 132 Voix et images de France / P. Rivene, H. Gauvenet,
 J. boudot, M.I. Moget, P. Neveu. Paris : Didier 1970.
 Livres + Films + bandes magnétiques.
 Initiation.

SECTION 2

Matériel d'accompagnement

- Figurines pour tableau de feutre

(adaptation à toute méthode)

n° 133 langues vivantes:176 figurines.

n° 134 L'utilisation du tableau de feutre dans l'enseignement
des langues vivantes / G. Romary. Paris : Hachette, 1969.
16 P.

SECTION 3

Lexicographie

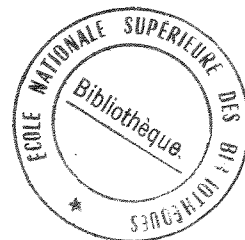
- n° 135 Dictionnaire fondamental de la langue française (3500 mots) / G. Gougenheim. Paris : Didier, 1958, 256 P.
- n° 136 Dictionnaire du français facile (300 mots) / J. Verdol. Paris : Hachette, 1974, 186 P.
- n° 137 Dictionnaire du vocabulaire essentiel (5000 mots) / G. Matore. Paris : Larousse, 1971, 360 P.
- n° 138 Premier dictionnaire en images : les 1500 mots du français fondamental le degré / p: Fourré. Paris : Didier, 1962, 273 P.

* INDEX DES AUTEURS *

<u>s des auteurs</u>	<u>Numéros des références</u>
ALLAL - PRETCEILLE (M.)	71
ELLE (S.)	86
AUD (M.)	130
AGNON	92
BIER - BOUVET (M.)	91
LARD (M.)	120
ARIDA (C.)	75
BAHRI (A.)	98
SAID (H.)	108
TRAND (J.)	119
SE (M.)	128
T (B.)	113
SONNIER (B.)	88
DOT (J.)	132
EAU POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CIVILISATION	
NCAISE A L'ETRANGER	1-2
ELLE (G.)	126
ELLE (J.)	126
TRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE - SERVICE DE DOCU_	
TATION MIGRANTS	3
BROL	92
PUIS (E.)	86
RBIT (Y.)	70
RLOT (M.)	91
RPILLON	92
REL (P.)	101
VY (J.)	82-104
'PANYS (E.)	126
L'ACQUA (M.)	89
PORTE (T.)	127
'ARET (P.)	60
NT	92
'RRE (P.)	138
NCOIS (D.)	66
ROT (J.L.)	119
ICHET	94
'NIER (M.)	119
'VENET (H.)	123 - 132

IABICANI (A)	73
IROD DE L'AIN (B)	65
IOUGENHEIM (G)	135
IOUTARD (M)	112
IRAND-CLEMENT	126
IRANGE (P)	68-101-116
IRATIOT - ALPHANDERY (H)	86
IRUBERINA (P)	125
IRALFF (B)	111
IRAMADI (S)	71
IREREDIA - DEPREZ (C. de)	66
IRNSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUES	1-2
IRANSON (N)	77
IRADKANY (G)	111
IRAPEYRE (F)	128-130
IRASNEL (C)	107
IRASSALE (R)	65
IRI TRIONNAIRE (A)	120
IRONARDI (D)	105
IRI ESME (F)	64
IRI CHET (R)	118-124
IRIEUTAUD	129
IRILTI - HUGUET (N)	95
IRI OPEZ (M)	111
IRI AC - BRIDE (N)	119-129
IRI ALANDAIN	129
IRI ARGUERIE (C. de)	127
IRI ATORE (G)	137
IRI AUCO (G)	84
IRI AUVIEL (M)	83
IRI ECHTA	94
IRI ENGIN (H)	72
IRI OGET (M. T.)	128-130-131-132
IRI OLL (L)	102
IRI ORIN (E)	74
IRI UNOZ (M. C.)	4-5-6
IRI EVEU (P)	123-125-128-130-131-132
IRI LIVIERI	129
IRI URIAN (H.)	111
IRI PARO (E)	128
IRI ADRUN (R)	110
IRI ELNARD - CONSIDERE (J)	105
IRI ETIT (O)	122

CHER (L.)	90-114-115
ENELLE	126
PIERRE (J.W.)	65
YMOND (P.)	74
BOULLET	129
CHARD (G.)	85
VENC (P.)	125-132
MARY (G.)	119-134
SENSTIEHL (F.)	79
USON	94
UBIRAN (M.F.)	62
CATLIDOU (V.)	120
URRE (J.)	73
USCOZ (J.)	65
SQUEZ (A.)	85-99
IS (J.P.)	109
RDOL (J.)	129-136
TTIER (P.)	125
CENTE (C.)	79
ISS (F.)	121
NDT	129





951636A